



**ECONOMIC COMMISSION
FOR AFRICA**

ACWFK



**ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY**

27935 v

ECA/OAU/AH.EGM/WLFP/96/2
FRANÇAIS
octobre 1996
Original: Anglais

Réunion Ad hoc du Groupe d'Experts/
Forum sur le Leadership des femmes
en matière de paix

Johannesburg, (Afrique du Sud)

4 - 8 novembre 1996

**LE ROLE DES FEMMES DANS LE PROCESSUS DE PAIX :
UNE OPTIQUE AFRICAINE**

RESUME
LE ROLE DES FEMMES DANS LE PROCESSUS DE PAIX :
UNE OPTION AFRICAINE

INTRODUCTION

La visibilité et la participation sans cesse croissante des femmes du monde aux différents forums internationaux de cette décennie - Rio (1992), Vienne (1993), Cairo (1994), Copenhague (1995) et Beijing (1995) ont été les principaux facteurs qui ont permis au monde de découvrir quelles valeurs et quels principes peuvent le plus contribuer à la paix et au bien-être de l'humanité. Ceci vient également confirmer que la participation des femmes à tous les aspects de la vie sociale, tant au niveau national qu'international, est d'une importance capitale pour le mouvement progressif vers la réalisation de la justice, de l'égalité, du développement et de la paix. En Afrique, plus particulièrement, la contribution des femmes au développement et leur rôle indispensable de stabilisateur de la société, ont pris des dimensions plus grandes à la lumière des bouleversements sans précédents que connaît actuellement le continent. Le fait que la paix continue de faire défaut au monde, a contraint les femmes à réfléchir sur certains des voies et domaines à travers lesquels elles pourraient influencer la compréhension populaire du concept de sécurité et créer un environnement stable dans lequel les personnes d'horizons divers pourront vivre en harmonie.

DIMENSIONS SOCIALE ET ECONOMIQUE DE LA PAIX

La paix ne régnerait pas dans les nations, tant que des solutions ne seront pas trouvées aux problèmes sociaux et économiques en particulier en ce qui concerne les domaines de la sécurité alimentaire, des soins de santé, de l'éducation et de l'emploi dans lesquels les femmes continuent de souffrir énormément. Ces éléments constituent les principaux besoins fondamentaux de l'homme qui devraient être satisfaits pour qu'un développement durable et pacifique puisse être réalisé.

PAIX ET MILITARISME

La distorsion de l'économie engendrée par les dépenses militaires ne permet nullement de réaliser des objectifs de la justice sociale ni pour les femmes, les enfants, les minorités, les démunis. Alors que des pays en développement engloutissent leurs maigres ressources à des fins militaires, des programmes sociaux très essentiels sont marginalisés, entraînant ainsi, une croissance marquée des sans abris, de la faim et de la souffrance.

Généralement, les femmes sont les plus affectées par ces facteurs qui font d'elles des victimes indirectes étant donné que les services sociaux ont été sacrifiés au profit des dépenses militaires. L'étude menée par Ruth Sivrad sur "les militaires du monde et les dépenses sociales" qui illustre les avantages économiques et sociaux qui pourront être tirés d'une réduction de 5% des dépenses militaires a fait clairement ressortir ce que les femmes, en particulier, gagneraient de ces réductions.

CONSEQUENCES DES CONFLITS ARMES SUR LES FEMMES

L'impact des conflits armés sur les femmes est partout le même : elles sont victimes de viol et parfois délibérément pour humilier l'ennemi; elles sont privées de leurs foyers et de leurs moyens d'existence; elles se retrouvent avec de lourdes responsabilités et sont parfois utilisées comme boucliers humains par les factions en conflits; elles sont également forcées d'assister impuissantes à la mort de leurs proches et d'enterrer leurs enfants et leurs époux. En ce qui concerne les conflits en Angola, au Burundi, en Erythrée, en Ethiopie, au Libéria, au Rwanda, en Somalie, et au Soudan, les femmes africaines dans ces régions souffrent des mêmes problèmes; viol, torture, harcèlement sexuel, disparitions, privations, dangers des mines terrestres ainsi que d'autres problèmes rencontrés en tant que réfugiées, personnes déplacées, rapatriées et demandeurs d'asile. Les conflits ont un effet négatif sur les systèmes familial et social, les valeurs traditionnelles et sociales ainsi que sur l'estime des femmes. Paradoxalement, les conflits ont eu également un effet positif sur les femmes car elles ont pu acquérir une grande souplesse et auto-suffisance. Même si elles ont été victimes de guerre de plusieurs façons, les femmes n'ont pas été sans apport, elles ont plutôt été actives et pleines de ressources, faisant appel à leurs réserves de force et d'ingéniosité pour soutenir leurs familles et résister au désespoir.

LES FEMMES : FACTEURS DE PAIX

Les activités des femmes en faveur de la paix ont été initiées par les femmes des pays de l'Europe de l'Est et de l'Ouest suite aux conséquences désastreuses des deux guerres mondiales. Jusqu'aux années 60, les principales activités en faveur de la paix sont largement concentrées en Europe. Mais compte tenu de la décolonisation, de la libération nationale et de la création de nouveaux Etats souvent engagés dans des conflits armés, la participation des femmes des pays en développement aux activités du mouvement pour la paix à la fois aux niveaux national, régional

et international s'est largement accrue. Depuis les années 70, le mouvement pour la paix avait à son programme des thèmes tels que le nouvel ordre économique international, l'environnement, la lutte contre l'apartheid et la lutte contre la violence sous toutes ses formes. La décennie des Nations Unies pour la femme (1976-1985) a offert une opportunité importante pour la poursuite et l'élargissement des activités de femmes en faveur de la paix.

En Afrique, les femmes se sont mobilisées dans plusieurs pays, en vue de promouvoir le règlement pacifique des conflits à travers leurs différentes associations et organisations. Ces activités, qui ont été dans la plupart des cas menées isolement et de façon ponctuelle, n'ont pas souvent bénéficié d'une couverture médiatique assez large. Elles visaient essentiellement le renforcement des capacités, la reconstruction et la réconciliation et préconisent de fournir des conseils aux femmes réfugiées et déplacées qui ont été victimes de viol et d'autres violences sexuelles, d'appliquer les programmes d'éducation et de santé, d'enseigner la paix par l'éducation, les droits de l'homme et la connaissance du droit ainsi que d'organiser de nombreux séminaires et ateliers sur la formulation des stratégies de réconciliation et de paix au niveau communautaire. Dans des zones de conflits armés telles que le Burundi, le Libéria, le Rwanda, la Sierra Leone, la Somalie et le Soudan, les mouvements de femmes pour la paix ont déployé des efforts considérables pour tenter une réconciliation entre les factions en conflit. A cet égard, les femmes ont organisé des marches de paix, présenté des déclarations aux organisations telles que les Nations Unies, l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) et la Commission économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et imprimé des affiches et des brochures contenant des slogans sur le désarmement et la paix.

La Conférence régionale sur les femmes, la paix et le développement, organisée par le Gouvernement ougandais, en particulier le Ministère chargé de la femme dans le développement, de la culture et de la jeunesse, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et l'Organisation de l'unité africaine (OUA) en novembre 1993, a donné aux femmes africaines l'occasion de réfléchir sur les raisons pour lesquelles elles ont joué un rôle aussi marginal dans des questions dont dépend leur propre survie, celle de leur famille et de toute la société. Les femmes soutiennent que si la promotion de la paix est faite par l'égalité entre les sexes, l'égalité économique et la jouissance universelle des droits et libertés fondamentaux, et si la paix pour tous implique aussi pour les femmes l'exercice de leur droit à participer au même titre que les hommes dans tous les domaines de la vie politique, économique et sociale de leur pays, en particulier dans le processus de prise de décision, le moment serait alors venu pour elles de se réunir en vue de trouver les

voies et moyens leur permettant de participer au règlement de conflits sur le continent. L'une des conclusions qui a conduit à l'adoption de ce plan est qu'une paix durable exige la responsabilisation des femmes, ce qui constitue en soit un préalable incontournable au développement. Si les femmes sont appelées à jouer un rôle égal à celui des hommes dans la recherche et le maintien de la paix, elles doivent par l'instruction et l'éducation, être responsabilisée politiquement et économiquement, ce qui leur permettrait de devenir automatiquement des partenaires opérationnelles des hommes. La Conférence s'est terminée par l'adoption du Plan d'action de Kampala qui a recommandé une série de mesures qui devront être prises par les organisations gouvernementales et non gouvernementales en vue de relever les différents obstacles qui freinent la réalisation de la paix sur le continent.

Depuis la Conférence de Kampala, on a assisté à plusieurs initiatives de femmes africaines en faveur de la paix et de la réconciliation et le point culminant du renforcement de la coalition des femmes africaines pour le règlement des conflits et la paix a été la Conférence régionale africaine de Dakar, tenue en novembre 1994, pendant laquelle, le Forum des ONG, sous la coordination de FEMNET a organisé les tentes de paix qui ont regroupé plusieurs mouvements de femmes pour la paix provenant de l'Angola, du Burundi, du Burkina Faso, du Congo, du Libéria, du Mali, du Mozambique, de la Mauritanie, du Rwanda, de la Somalie, de l'Afrique du Sud et du Soudan ainsi que des militantes indépendantes oeuvrant en faveur de la paix. La Conférence de Dakar a été une occasion pour entre autres élaborer une stratégie permettant d'inclure le programme des femmes africaines militantes de la paix à la Conférence de Beijing. Les femmes africaines ont été également très actives dans les activités de tentes de paix à Beijing.

Pourquoi les femmes devraient être impliquées dans le processus de paix

Il y a de fortes raisons qui militent en faveur de la participation des femmes au processus de paix : le rôle important qu'elles jouent dans les luttes de libération y compris la lutte contre l'apartheid pour laquelle beaucoup d'entre elles ont été emprisonnées; leurs longues expériences de pacificatrices dans la famille en tant que mères, épouses et soeurs où les femmes préfèrent généralement résoudre les problèmes ouvertement, librement et à travers une discussion et un dialogue francs et honnêtes entre toutes les parties. Elles sont habituées à régler les disputes par les meilleurs moyens sans qu'aucune des parties en conflit ne se sente lésée. Une solution raison-raison - un

modèle de famille qui recherche l'équité et la réconciliation plutôt que la victoire et le châtement.

Par ailleurs, en tant que donneuses de vie, les femmes peuvent offrir une perspective et une expérience spéciales qui pourront aider à abandonner les méthodes destructrices de règlement de problèmes et conflits humains. Vu que les conflits militaires et la diplomatie, qui ont été longtemps exclusivement orchestrés par des hommes, ont été incapables de mettre en place un système fiable susceptible de sauvegarder la paix, la participation des femmes à tous les niveaux de processus de paix devient alors un impératif.

Le fait de donner aux femmes la possibilité de participer à tous les niveaux de décisions politiques relatives aux conflits, permettrait d'apprécier à quel point elles font la guerre moins que les hommes.

Cependant, pour une participation active dans les structures de prise de décision en matière de paix, les femmes devraient être responsabilisées par l'adoption de stratégies appropriées à la fois aux niveaux politique et institutionnel. Sur le plan politique, les garanties constitutionnelles nationales devront être révisées étant donné que la plupart d'entre elles sont indifférentes à la question des sexes ou complètement discriminatoires à l'égard des femmes; les mesures législatives émanant des dispositions constitutionnelles devront également être modifiées et reformées, vu que la plupart de ces mesures sont basées sur des interprétations de constitutions qui sont elles-mêmes déformées et discriminatoires. Des réformes sont particulièrement nécessaires dans les domaines i) de l'égalité devant la loi, ii) du mariage et du divorce, iii) de l'héritage, iv) de la propriété foncière, v) de la citoyenneté etc. Ces réformes doivent être entreprises en étroite relation avec la mise en oeuvre des dispositions de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes qui a été ratifiée par la majorité des pays africains. Les stratégies de responsabilisation au niveau politique incluent également une action affirmative, des systèmes de quota et la définition par les gouvernements des objectifs spécifiques et précis qui pourront accélérer l'égalité entre les sexes. Les stratégies institutionnelles incluent également la création des mécanismes nationaux de promotion des femmes ainsi que de structures d'appui qui pourront aborder les différents besoins et préoccupation des femmes qui sont entre autres les droits des femmes, le crédit, la formation professionnelle, le développement de l'enfant et l'éducation.

Les femmes africaines peuvent contribuer au processus de paix à travers : i) la paix par l'éducation en tant que mères, enseignantes et membres des média; ii) l'éducation pour la paix en

tant que membres de la famille et de la société civile; iii) la politique où elles peuvent participer à la prévention des conflits à travers leur implication aux processus démocratiques : voter pour les autres femmes, devenir des membres actives des partis politiques et des syndicats ainsi qu'à travers des activités des organisations communautaires, des associations et réseaux professionnels et des organisations non gouvernementales. Au niveau régional, les femmes africaines devraient s'efforcer de participer aux activités de l'Organe central de l'Organisation de l'unité africaine qui encouragent la diplomatie préventive, le suivi des élections, les missions d'observation et de paix. Elles devront également s'efforcer d'intégrer la commission de l'OUA sur les réfugiés dont les activités sont essentielles au processus de paix vu qu'une paix durable ne saurait être assurée que si le problème des réfugiés et des personnes déplacées reçoit toute l'attention qu'il mérite. En effet, la participation des femmes aux activités de la commission est d'importance non seulement en raison de la perspective spéciale qu'elles peuvent apporter mais aussi du fait que la majorité des réfugiées et des personnes déplacées sont des femmes.

Les femmes devraient également être intégrées aux activités de réhabilitation et de redressement en participant aux programmes de réhabilitation à base communautaire.

PARTICIPATION DES FEMMES AFRICAINES AU PROCESSUS DE PAIX SUR LE PLAN INTERNATIONAL

A l'instar des femmes du monde entier, les femmes africaines ont également un rôle vital et essentiel à jouer dans la recherche de la paix sur le plan international. En effet, elles devraient participer à la prise des décisions à tous les niveaux et faire partie des délégations nationales ou autres, chargées de négocier des accords internationaux conduisant à la paix et au désarmement et devraient insister pour avoir un nombre minimal de représentantes dans ces délégations. Les femmes devraient s'efforcer de participer, à égalité, aux opérations de maintien de paix tant au niveau du recrutement aux Nations Unies qu'à celui de la formation des contingents au sein des pays.

Pour donner aux femmes l'opportunité de participer aux débats internationaux sur la paix et la sécurité, les gouvernements africains devraient accréditer des femmes aux postes d'Ambassadeurs auprès des Nations Unies ou les nommer Ministres avec des portefeuilles stratégiques.

CONCLUSION

En Afrique, la guerre continue toujours de détruire non seulement les services et infrastructures de base mais aussi des vies humaines, créant ainsi des millions de réfugiés et des personnes déplacées dont la plupart sont des femmes et leurs dépendants. Parce que les femmes supportent une charge disproportionnée du fléau de la guerre, elles ont le plus grand intérêt dans la réalisation de la paix. C'est pour cette raison que dans de nombreux pays africains, les femmes se sont engagées, en tant que militantes indépendantes, membres des organisations, association ou groupe, dans des activités qui militent en faveur de la paix aux niveaux national, régional et international.

Malheureusement, les activités des femmes africaines en faveur de la paix n'ont aucun impact significatif sur les politiques et décisions relatives aux conflits et à la paix, étant donné que les femmes sont absentes du processus et des organes de prise de décisions de leurs pays respectifs. La capacité des femmes à participer aux prises de décisions peut être améliorée par leur responsabilisation à travers l'éducation, la formation, l'égalité d'opportunités ainsi que leur implication aux processus de décisions à tous les niveaux. En plus de leurs rôles de décideurs politiques, les femmes peuvent être à la fois enseignantes de la paix par l'éducation et enseignantes pour la paix. Les femmes occupant de postes d'autorité civile et administrative des secteurs public et privé peuvent influencer les décisions dans des domaines tels que les finances, la défense et les affaires étrangères, tous liés d'une façon ou d'une autre aux questions de conflit et de paix. Compte tenu de leurs différents rôles dans les médias et en tant que membres de la société civile, les femmes peuvent également sensibiliser le public sur des questions telles que la violence et la discrimination dans la société ainsi que sur des questions qui favorisent la promotion de la paix telles que le respect des droits de l'homme, le désarmement, la responsabilité politique et la transparence, le suivi des politiques publiques etc. Les femmes peuvent et doivent également participer au processus de paix de l'organisation politique continentale, à savoir l'OUA. Les gouvernements africains devraient assurer la participation des femmes au mécanisme de l'OUA pour la paix en les nommant aux postes qui pourront les qualifier pour une telle participation.

ROLE EVENTUEL DU CENTRE AFRICAIN POUR LES FEMMES

A la lumière du potentiel existant des femmes pour une contribution plus active au processus de paix en Afrique, le CAF/CEA devrait jouer un rôle très actif de plaidoyer en faveur de l'introduction de la paix par l'éducation dans les programmes

scolaires, universitaires et des autres institutions de formation et de la promotion de l'alphabétisation fonctionnelle ainsi que d'une culture de paix. Le Centre devrait également jouer un rôle de catalyseur dans l'amélioration du rôle et de la contribution des femmes au processus de paix. Il devrait en particulier renforcer les institutions, les organisations et les associations des femmes en facilitant surtout la préparation des femmes à occuper des postes de responsabilités à travers des séminaires et ateliers et si possible, des bourses de formation afin de pouvoir mieux les responsabiliser à participer aux processus de prise de décisions y compris celles relatives aux conflits et à la paix.

En ce qui concerne la présente réunion, l'unité des femmes de l'OUA et le CAF/CEA devraient servir de secrétariat conjoint au Comité des femmes leaders qui sera créé, en attendant qu'il puisse installer son propre secrétariat.

TABLE DES MATIERES

I.	INTRODUCTION	1
II.	DIMENSIONS SOCIALE ET ECONOMIQUE DE LA PAIX	3
	A. Sécurité alimentaire	4
	B. Soins de santé	5
	C. Education	5
III.	PAIX ET MILITARISME	6
IV.	FEMMES VICTIMES DE GUERRES, DE CONGLITS ET DE DISSENSIONS	9
	A. Impact de conflits armés sur les femmes en général .	9
	B. Impact des conflits armés sur les femmes en Afrique	11
	1. Généralités	11
	2a. Situation des réfugiés et des personnes déplacés	15
	2b. Particippction des femmes dans les camps des réfugiés	16
	3. Situation des femmes rénsitallées	16
	4. Situation des femmes rapatriées	17
	5. Consolidation des acquis	19
V.	LES FEMMES: FACTEUR DE PAIX	21
	A. Activités des femmes en faveur de la paix	21
	B. Activités des femmes africaines en faveur de la paix (centre)	24
VI.	LES FEMMES AFRICAINES DANS LE PROCESSUS DE PAIX	30
	A. Pourquoi les femmes devraient être impliquées dans le processus de paix	30
	B. Respnsabilisation des femmes en vue de leur participation au processus de paix	34
	Stratégies de responsabilisation	35
	1. Stratégie de politique	35
	2. Stratégies institutionnelles	35
	C. Comment les femme africaines peuvent contribuer au processus de paix	36
	1. Prévention de conflit	36
	a) Paix par l'éducation	37

i)	Cibles de la paix par l'éducation	37
ii)	Femmes en tant qu'enseignantes de la paix	38
iii)	Enseignement de la paix par l'éducation dans les écoles et les universités	38
iv)	Les médias et la paix par l'éducation	39
v)	L'éducation pour la paix	39
b)	L'éducation pour la paix	39
c)	Prévention de conflit au niveau politique	40
d)	Prévention de conflit au niveau de la société civile	41
e)	Participation des femmes au processus de la paix au niveau régional	42
i)	Diplomatie préventive	43
ii)	Suivi des élections	43
2.	Réglement de conflit ou rétablissement de la paix	43
a)	Observateurs militaires	43
b)	Les voies traditionnelles de rétablissement de la paix	44
c)	Suivi des élections	44
3.	Gestion de conflits ou édification de la paix	45
a)	Redressement et reconstruction	45
b)	La Commission des vingt de l'OUA sur les réfugiés	46
c)	Institutions de la paix	46
d)	Financement des activités de la paix	47
VII.	FEMMES AFRICAINES DANS LE PROCESSUS DE LA PAIX AU NIVEAU INTERNATIONAL	47
A.	Conclusions	48
B.	Recommandations	50
	BIBLIOGRAPHIE	53

LE ROLE DES FEMMES DANS LE PROCESSUS DE PAIX : UNE OPTIQUE AFRICAINE

I. INTRODUCTION

1. A présent, il est entièrement et largement reconnu que le développement national avec ses nombreuses facettes dans le monde actuel, ne peut se réaliser sans une participation totale et active des femmes. Ceci n'a pas pour unique raison le fait que celles-ci constituent la moitié (et dans certains cas plus de la moitié) de la population dans plusieurs pays. En effet, en plus de leur principal rôle de gestionnaire de ménage, les femmes contribuent invariablement et d'une manière significative à la stabilité et à l'harmonie de la société humaine, un aspect souvent négligé. En outre, c'est en reconnaissance du rôle indispensable qu'elles jouent dans le développement et la nécessité d'accélérer le développement en vue de garantir un meilleur avenir à la postérité qu'au cours des années, la communauté internationale a pris des mesures et adopté des stratégies considérables orientées vers l'action et visant à promouvoir les femmes, parmi lesquelles on peut citer, entre autres l'adoption de la déclaration universelle des droits de l'homme, l'adhésion aux pactes internationaux des droits de l'homme, aux normes de travail de l'OIT, à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, l'adoption des Stratégies prospectives de Nairobi pour la promotion des femmes, de nombreux plans/programmes d'action ainsi que l'adoption des récentes plates-formes globale et régionale d'action. Tous ceux-ci appellent à une participation plus effective des femmes au processus de prise de décision.

2. Dans les années 90, les Nations Unies ont parrainé une multitude de conférences mondiales, allant du Sommet sur les enfants tenu à New York en 1990, le Sommet de Rio de Janeiro sur la Terre tenu en 1992, la Conférence mondiale sur les droits de l'homme tenue à Vienne en 1993, la Conférence internationale du Caire sur la population tenue en 1994, le Sommet social de Copenhague en 1995, à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes tenue à Beijing en 1995. Les résultats de chaque Conférence, démontrent qu'un niveau remarquable d'engagement international a été atteint pour ce qui est des normes et valeurs nécessaires à la construction d'une civilisation globale juste et durable ainsi que des actions concrètes qui devront être prises afin d'assurer la promotion et la participation totale des femmes à tous les niveaux de la prise de décision.

3. La participation sans cesse croissante des femmes à ces conférences partout dans le monde, et qui a atteint son paroxysme à Beijing, est l'un des plus importants facteurs qui a permis au monde de voir plus clairement quels valeurs et principes peuvent le mieux contribuer au maintien de la paix et au bien-être de toute l'humanité. Pendant les quelques dernières années, les activités de promotion des femmes ont changé catégoriquement la vision que le monde avait de l'économie internationale, du développement durable et des droits de l'homme. Les changements que les femmes avaient initiés dans ces domaines constituent les éléments fondamentaux de la paix et de la prospérité.¹

4. A Rio, les femmes ont démontré aux dirigeants du monde entier, à quel point, elles détiennent la clé du développement durable, en tant que petites exploitantes agricoles et décideuses au sein du ménage.

¹ One country, April/June 1995, Vol. 7 Issue 1 Newsletter of the Bahai International Community : Women and Peace.

5. A Vienne, elles ont permis au monde de prendre conscience que la paix et la justice ne peuvent s'obtenir que si les droits de l'homme sont appliqués sans considération aucune, qu'elles soient raciale, ethniques, de nationalité ou des sexe. Leur condition de majorite opprimée a donné une certain valeur morale à la conférence.
6. Au Caire, elles ont soutenu avec succès que l'éducation et la responsabilisation des femmes sont les meilleurs moyens de réduire la croissance de la population et de promouvoir le développement. Leur statut de mère a donné une crédibilité indiscutable à leurs arguments.
7. A Copenhague, elles ont analysé la situation et attiré l'attention sur l'impact du système économique mondial sur les pauvres dont la plupart sont des femmes. Elles ont également proposé de nouvelles idées sur des modèles possibles de développement social.
8. A Beijing, la quatrième Conférence mondiale sur les femmes a porté à la connaissance du monde, l'existence d'un autre élément fondamental pour l'instauration d'une paix et d'une prospérité globales, à savoir, la réalisation d'une égalité totale entre les hommes et les femmes².
9. La participation des femmes à tous les aspects de la vie sociale, à la fois aux niveaux national et international, est par conséquent essentielle pour la progression continue vers la réalisation de la justice, de l'égalité, du développement et de la paix pour les générations présente et future.
10. En Afrique, la contribution inestimable que les femmes ont apportée au développement, et les tâches indispensables qu'elles assument dans la stabilisation de la société, ont eu encore des dimensions plus grandes à la lumière des bouleversements sans précédent qui secouent actuellement le continent. C'est une tragédie régionale pendant laquelle une partie importante de la population a soit péri suite aux conflits tribal et entre factions, soit s'est déplacée à l'intérieur du continent, sans aucune perspective de paix durable.
11. Comme définie dans les Stratégies prospectives de Nairobi, la paix signifie non seulement l'absence de guerre, de violence et d'hostilités aux niveaux national et international, mais aussi le respect de la justice sociale et économique, de l'égalité et de tous les droits de l'homme et libertés fondamentales au sein de la société. Cette paix devrait être durable et sauvegardée en excluant toute utilisation ou toute menace de recours à la force dans les affaires humaines³. Dans un message adressé à tous, à l'occasion de la célébration de l'Année internationale de la paix (1986), le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a dit ceci:
12. "La paix n'est pas simplement l'absence de guerre, elle implique aussi la notion de justice et l'élimination des iniquités, elle a des dimensions sociales, économiques et culturelles, elle ne va pas sans le respect des droits de l'homme"⁴. Et de poursuivre;

² Ibid.

³ Stratégies prospectives d'action de Nairobi para. 13 p. 8.

⁴ Messages et déclarations pour l'Année internationale de la paix, 1986, Javier Perez De Cuellar. Nations Unies p. 101.

13. "La paix ne peut pas non plus coexister avec des situations qui engendrent le malheur et le désespoir et qui sont donc elles-mêmes cause de conflits. Nous ne pouvons à la fois compatir au sort des membres de notre propre communauté et être insensibles à celui des autres. L'individu plongé dans le désespoir à cause de la pauvreté, l'enfant souffrant de la faim, les jeunes dont la maladie a volé la jeunesse, les réfugiés déracinés de leur patrie, les victimes d'un violent conflit qui regardent, impuissantes, leur foyer dévasté, aucun d'eux n'est une non-personne en terre inconnue : chacun est citoyen de notre monde"⁵.
14. Le fait que la paix continue de faire défaut au monde en général et à l'Afrique en particulier, condamne les femmes africaines à réfléchir sur certains des voies et domaines à travers lesquels elles pourraient influencer la compréhension populaire du concept de "sécurité", la perception générale des conflits dans la société ainsi que sur les méthodes permettant de créer un environnement stable dans lequel les différentes populations pourront vivre en harmonie.

II. DIMENSIONS SOCIALE ET ECONOMIQUE DE LA PAIX

15. La question de la paix a été l'un des thèmes de la Décennie des Nations Unies pour la femme (1975-1985), une indication que les femmes sont préoccupées par les souffrances de l'humanité et le gaspillage des ressources utilisées dans la guerre ainsi que par la tendance générale à régler les conflits par la violence. Cependant, la préoccupation des femmes ne peut trouver des solutions que si celles-ci sont comptées parmi les décideurs. En effet, pour que l'émancipation des femmes se réalise, il faudrait que la paix prévale d'abord. La paix conduit au développement, or il ne peut avoir de développement dans l'inégalité - inégalité se référant au droit de satisfaction dans le sens du droit aux besoins humains fondamentaux qui constituent les dimensions sociale et économique de la paix. Ce fait a été souligné dans le document final de la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement qui stipule:

... le monde ne peut être considéré en sécurité aussi longtemps qu'il existerait une polarisation de la richesse et de la pauvreté aux niveaux national et international. La violation brute et systématique des droits de l'homme freine le développement socio-économique véritable et provoque des tensions qui favorisent l'instabilité. Les pressions, les tensions et les dissensions sociales ont dans la plupart des cas pour cause la pauvreté des masses, l'analphabétisme, les maladies, les conditions de vie sordides et la malnutrition qui touchent affectent une grande partie de la population mondiale ⁶.

16. C'est un fait bien connu que les femmes sont le plus touchées par la pauvreté globale et qu'elles sont les plus vulnérables en cas de situations où les besoins fondamentaux ne sont pas satisfaits, problème qui ne se serait pas posé si une grande partie des ressources mondiales qui n'était pas utilisée dans la guerre. Les femmes, qui se lancent de plus en plus dans la politique et dans les activités de promotion de la paix globale, ont, en effet, reconnu l'existence d'un lien entre

⁵ Ibid p. 102.

⁶ Final document, par. 18, International Conference on the Relation Between Disarmament and Development, New York, August 24 - septembre 11, 1987.

leur vulnérabilité et les dépenses militaires. C'est ainsi que leur requête de la paix a été associée aux demandes sociales très concrètes pour l'égalité, le développement et le règlement de tous les problèmes globaux. En effet, la réalisation d'un développement durable basé sur la paix implique forcément une participation pleine et active des femmes ainsi qu'une satisfaction des besoins humains fondamentaux qui incluent, entre autres, la sécurité alimentaire, les soins de santé, l'éducation et l'emploi.

A. Sécurité alimentaire

17. La faim est une violation flagrante d'un droit fondamental de l'homme; elle peut entraîner non seulement la mort mais aussi des troubles sociaux (on a tout de suite à l'esprit les manifestations dans les années 80 au Liban, au Libéria, au Soudan et en Tunisie, entre autres). La famine et la malnutrition sont devenues des tendances très visibles en Afrique spécialement dans les zones de conflits et de guerres civiles, les causes de cette situation étant surtout la crise de la dette, la baisse du prix des produits primaires, la baisse de la production alimentaire par habitant, l'importation accrue des produits alimentaires, la stagnation de l'agriculture, les prix élevés des produits ainsi que la répartition inadéquate des produits alimentaires⁷. Les principales victimes sont inévitablement les femmes et les enfants aussi bien des zones rurales qu'urbaines. Les femmes ont également la lourde charge de gérer la pauvreté. Par ailleurs, en Afrique, la sécurité alimentaire est l'un des éléments essentiels pour la paix. En réalité, cette sécurité alimentaire dépend largement des femmes, en particulier les femmes rurales qui fournissent près de 80% de la production agricole. Pourtant, les femmes ont difficilement accès à la propriété foncière et au crédit et sont souvent contournées par les projets et les conseillers agricoles. En outre, 9,3% seulement des femmes qui sont dans la production alimentaire ont accès à la formation agricole⁸.

18. Jadis, grand exportateur de produits alimentaires, l'Afrique est devenue depuis les années 80, un grand importateur de ces mêmes produits tandis que la faim et la malnutrition continuent d'affecter les femmes et les enfants. Depuis les années 60, la population d'Afrique s'accroît à un taux annuel de 3% tandis que la production alimentaire s'accroît à une moyenne de 1,8% seulement. L'autosuffisance alimentaire qui était de 100% dans les années 60 était tombée à 80% dans les années 90. En Afrique, près de 25% des besoins alimentaires sont importés et absorbent annuellement l'équivalent de 30% des recettes des exportations agricoles. Vu le rôle très important que les femmes jouent dans l'agriculture, le renforcement de leur potentiel de gestion des produits et des ressources au titre de l'aide alimentaire y compris des mesures appropriées telles que l'octroi de ressources financières, techniques et humaines ainsi que l'élaboration de politiques équitables de prix, pourrait favoriser une meilleure prise en compte de leurs priorités et le bien être de leurs familles. Ceci affecte positivement l'accroissement de la sécurité alimentaire au niveau du foyer qui, en retour contribue à la réalisation de l'objectif global de la sécurité alimentaire au plan national.

⁷ Women and War - Virginia Vickers, Zed Book p. 91.

⁸ State of the World Women Report - 1985.

B. Soins de santé

19. La détérioration des systèmes de santé publique et la baisse des dépenses en matière de santé ont considérablement réduit la disponibilité des soins de santé dans plusieurs pays africains. Cette situation affecte directement la santé des filles et des femmes et augmente la charge disproportionnée de responsabilité des femmes dont le rôle n'est pas toujours reconnu même au sein de la famille et de la communauté. En effet, en dépit du fait que les femmes sont les pourvoyeuses de soins de santé, elles ont tendance à être plus malnutries que les hommes, faute d'accès aux facilités médicales.

20. Comparée au reste du monde, l'Afrique enregistre le taux de fécondité le plus élevé, le taux d'espérance de vie le plus faible (49 ans pour les hommes, 52 pour les femmes), le taux de mortalité infantile le plus élevé (103 décès pour 1000 naissances vivantes), le taux de mortalité maternelle le plus élevé et le taux de dépendance le plus élevé (47% au dessous de 15 ans et 3% au dessus de 65 ans). L'écart entre la fécondité et la mortalité s'élargit; il a doublé en 1974 et 1994 et on s'attend à ce qu'il double à nouveau en l'an 2017. Ces facteurs démographiques ont eu des conséquences négatives sur la santé et la qualité de vie des femmes. L'inaccessibilité de services de santé adéquats, l'inaccessibilité à l'information ainsi que la présence de maladies chroniques telles que le paludisme et la malnutrition, font que de nombreuses femmes ne peuvent faire face aux demandes physiques liées à la grossesse. Par conséquent, la morbidité maternelle est très élevée en Afrique, le risque de morbidité maternelle étant 1/20 pour les femmes africaines contre 1/10000 dans les pays développés⁹.

21. La reconnaissance du droit des femmes à la santé est d'une importance capitale, pas du fait seulement que c'est un droit humain fondamental, mais du fait que dans un monde où peu de gens ont accès aux soins médicaux professionnels, elles sont les principales pourvoyeuses de soins de santé primaires non seulement aux enfants mais aussi à toute la famille y compris les personnes âgées et les invalides). Par conséquent, pour mettre fin à cette situation, il serait nécessaire, entre autres, de mobiliser et d'allouer plus de ressources financières au secteur de santé y compris les secteurs de la santé en matière de reproduction afin d'assurer le bien être familial des femmes, des hommes, des adolescents et des enfants.

C. Education

22. L'éducation est un droit humain fondamental et un élément essentiel pour la réalisation des objectifs visant l'égalité, le développement et la paix. Une éducation sans discrimination est bénéfique à la fois pour les filles et les garçons et favorise également plus de relations d'égalité entre les hommes et les femmes. L'accès équitable à l'éducation ainsi qu'à la formation est une condition indispensable si l'on veut que les femmes deviennent des agents de changement. En tant qu'éducatrices de base, les femmes ne pourraient préparer les jeunes enfants à recevoir et à appliquer les connaissances sophistiquées nécessaires à la construction du 21ème siècle, si elles-mêmes sont ignorantes et analphabètes. Par conséquent, l'alphabétisation des femmes est un facteur important qui permet l'amélioration de la santé, de la nutrition et de l'éducation dans la famille ainsi que la responsabilisation des femmes à participer aux prises de décisions dans la société.

⁹ Plate-forme africaine d'action, par. 42 p. 12.

23. En Afrique, les femmes traînent loin derrière les hommes en matière d'éducation et d'opportunités de formation. Le taux d'alphabétisation des femmes adultes (moins de 50%) est le plus faible du monde. En 1990, le taux d'alphabétisation des hommes adultes était de 61% tandis que celui des femmes était de 39% en Afrique sub-saharienne. Le grand écart existant dans les opportunités d'éducation est à la base de nombreux obstacles qui freinent le processus de développement. Non seulement cette situation entraîne l'exclusion d'une partie importante de la population des activités de développement d'un pays, mais aussi elle a des impacts négatifs sur la famille et l'éducation des enfants ainsi que sur la santé et le contrôle de la population d'une nation. D'une manière générale, une faible participation des femmes à l'éducation constitue un grand obstacle des développement d'un pays.

D. Emploi

24. L'emploi et l'auto-emploi ainsi que les activités génératrices de revenus constituent des éléments essentiels pour la satisfaction des besoins fondamentaux. Les taux élevés de chômage ou de manque d'opportunités génératrices de revenus adéquats privent des individus ou des familles de toute possibilité d'avoir accès aux produits de première nécessité, au logement, à l'éducation ou aux soins de santé. En effet, ceci accentue l'écart de niveau de vie entre les différentes couches de population, accroît la frustration et pourrait conduire à l'instabilité sociale, à la guerre civile et à toute autre forme de violence. Par conséquent, le droit à un emploi rémunéré s'avère nécessaire pour la création d'une société juste et équitable en termes économique et sociaux.

25. Les différences de revenus entre les hommes et les femmes, en raison de la position désavantagée de ces dernières par rapport aux opportunités d'emploi ainsi qu'à l'accès aux ressources d'auto-emploi, leur empêchent en tant que soutien de famille d'atteindre un niveau de vie acceptable pour elles-mêmes et pour leurs familles. Cette discrimination quasi-institutionnalisée qui touche toutes les couches de la société, favorise la perpétuation d'un système qui tolère l'injustice et un environnement favorisant la violence.

26. La relation entre la paix d'un côté et la justice économique et sociale de l'autre côté, est en effet une question qui concerne toute l'humanité et non pas uniquement les femmes. Par conséquent, aborder adéquatement et équitablement ces questions s'avère d'une importance capitale pour la réalisation d'une paix durable et, plus encore, pour la promotion des femmes. Ceci constitue l'une des principales raisons qui poussent les femmes à se préoccuper et s'intéresser à l'instauration et au maintien de la paix.

III. PAIX ET MILITARISME

27. La distorsion de l'économie fondée sur l'hypothèse d'un éventuel conflit violent avec les pays voisins et justifiant l'accumulation des armes ne permet nullement de réaliser les objectifs de la justice sociale ni pour les femmes, les enfants, les minorités, les démunis. Les conflits armés, les dépenses occasionnées par la préparation de guerre ainsi que les énormes ressources utilisées dans les armements ont grandement et négativement affecté la capacité de la société à bien prendre en charge les vulnérables et à satisfaire les besoins fondamentaux de l'homme. Le militarisme dénature le développement humain provoquant au niveau mondial la pauvreté, la pollution, la répression, la torture et la mort. Diverses études effectuées par des femmes chercheurs ont démontré comment la qualité de vie de tous est réduite et pourquoi les besoins humains n'ont pu être satisfaits à cause des dépenses militaires. En Afrique plus particulièrement, les dépenses militaires représentent le double ou le triple des dépenses consacrées à l'éducation et à la santé. Le

rapport du PNUD sur le développement humain de 1987 a fait ressortir qu'en Afrique subsaharienne, l'effectif des forces armées par rapport à celui des enseignants était de 76 pour 1 contre 3 pour 1 dans les pays industrialisés et 15 pour 1 dans l'ensemble du monde. Dans quatre pays africains, dont deux du groupe des pays les moins avancés, le rapport a montré que le pourcentage des effectifs des forces armées par rapport au nombre d'enseignants était de 416%, 591%, 300% et 203% tandis que le pourcentage de ces effectifs au nombre de médecins était dans les mêmes pays de 533%, 309%, 79% et 106% respectivement.

28. Les pays en voie de développement englobent leurs maigres ressources dans les dépenses militaires tandis que des programmes sociaux très essentiels sont marginalisés, entraînant une croissance marquée des sans-abris, des affamés et des souffrants. Généralement, les femmes sont les plus affectées; celles qui sont chefs de famille ont quatre fois plus de chance d'être plus pauvres que les hommes ou les foyers qui ont un homme des couples pour chef de famille. Les pays en développement acquièrent le matériel militaire à crédit, utilisant les maigres réserves de devises et léguant des montagnes de dettes aux générations futures. L'escalade des dépenses militaires ainsi que l'aggravation de la pauvreté et du chômage sont des facteurs qui inhibent les possibilités de paix et la participation active des femmes au développement et entravent par conséquent tout processus de développement.

29. Dans un article paru dans "Development forum" intitulé "Weapons and World Welfare", J.K. Galbraith a écrit ceci ¹⁰

"Dans près de la moitié des nations dans le monde, le militaire impose sa loi directement ou indirectement aux populations : Faisons face à la triste réalité : Dans une grande partie de l'Afrique et même ailleurs, les populations ont échangé le pouvoir colonial contre le pouvoir militaire... en effet ceci n'est qu'une forme d'oppression, un bannissement de la démocratie et de toutes ces promesses. En outre, l'oppression la plus accablante provient d'énormes dépenses militaires effectuées dans les pays du tiers monde. D'une manière générale, les pays pauvres utilisent une grande partie de leur produit national brut dans l'achat d'armes plus que les pays riches ne se le permettent. Ils importent des armes qui coûtent près de 30 milliards de dollars par an, dont la plupart sont constitués de matériels sophistiqués qui en réalité ne servent qu'à flatter l'estime des dirigeants militaires".

Dans le même article, l'auteur a écrit :

"Comme il a été noté, les conséquences sont énormes pour les pauvres du monde entier. Aux Etats-Unis et en Union soviétique, les dépenses militaires reflètent le niveau de vie assez élevé des populations, tandis que dans les pays pauvres, ces dépenses sont effectuées au détriment de la vie. L'image qu'elles reflètent actuellement dans les pays pauvres est celle de la privation, de la famine et de la mort".

¹⁰ John Kenneth Galbraith "Weapons and World Welfare - Development Forum, United Nations Publication, Vol. XV, No. 3 (April 1987).

30. Dans une étude menée sur les "militaires du monde et les dépenses sociales", illustrant les avantages économiques et sociaux qui peuvent être tirés d'une réduction de 5% sur les 300 milliards que les Etats-Unis ont dépensés en 1979, soit 15 milliards en faveur du social, Ruth Sivard, économiste, ancien membre de "United States Arms and Disarmament Control Agency" a fait les propositions suivantes:

- 4 milliards de dollars : supplément de protéine pour 200 millions d'enfants malnutris afin de mieux développer leur intelligence totalement;
- 3 milliards de dollars : en faveur des pays pauvres menacés par la famine et accroître l'investissement dans l'agriculture afin d'améliorer la production alimentaire;
- 3 milliards de dollars : par l'expansion des écoles primaires, avec la création de 100 millions de places supplémentaires pour les enfants non encore scolarisés;
- 2 milliards de dollars : par l'aide d'urgence et la création d'une force internationale permanente d'assistance visant à secourir les pays touchés par des catastrophes;
- 1,5 milliards de dollars : pour un programme mondial de prévention de la carie dentaire grâce à la fluoridation
- 1 milliard de dollars : pour l'éducation de base en faveur des 25 millions d'adultes analphabètes;
- 450 millions de dollars : pour une campagne mondiale sur l'éradication du paludisme.
- 45 millions de dollars : supplément de fer en vue de protéger 300 millions de femmes et d'enfants contre l'anémie;
- 5 millions de dollars : supplément de vitamine en vue de protéger 100 millions d'enfants de 1 à 5 ans contre la cécité causée par la carence de la vitamine A ¹¹.

31. Si les dépenses militaires en Afrique étaient réduites de 10% en faveur des services sociaux, la misère humaine et la violence structurelle pourraient être largement réduites. Les implications à long terme sont surtout que l'utilisation continue des maigres ressources dans les activités militaires pourrait avoir un effet destructeur sur les infrastructures sociales, la capacité de production et sur la qualité de vie, pouvant ainsi aboutir à l'instabilité sociale, à des troubles et à des conflits.

¹¹ World Military and Social Expenditures, 1976, page 19.

IV. FEMMES VICTIMES DE GUERRES, DE CONFLITS ET DE TROUBLES

A. Conséquences des conflits armés sur les femmes en général

32. L'implication des non-combattants dans les conflits modernes est reflétée à la fois dans la technique (bombe à fragmentation, gaz moutarde, mines) et les pratiques inhumaines de guerre, la famine, la destruction des terres agricoles et autres ressources de l'environnement, la migration forcée et le nettoyage ethnique sont parmi les exemples les plus dramatiques. Le viol, qui a été pendant des siècles, utilisé comme une stratégie délibérée de guerre, et qui est actuellement reconnu comme abus grave des droits de l'homme, est encore pratiqué sans restriction.

33. Les communautés qui ont réussi à maintenir une existence multi-ethnique durable sont devenues particulièrement traumatisées par son éclatement et par l'expérience des voisins, des amis et de parents qui s'entretuent. Plus rapprochés étaient des liens qui ont été trahis, plus difficile il est de les rétablir. Une réfugiée de la Bosnie s'exclamait, "Mes amis nous tiraient dessus. Avez-vous une idée d'une âme en peine? beaucoup d'entre eux étaient mes propres bons amis, des gens avec qui j'ai partagé la peine et l'amour. Je les ai perdus à jamais, d'une façon des plus inacceptables. J'ai vécu le plus grand dilemme humain"¹².

34. Pour l'Afrique, les conséquences de la guerre froide étaient la diminution des préoccupations d'intérêt stratégique, qui a abouti à la baisse de ressources allouées à de nombreux pays. En plus de la dette extérieure et des programmes d'ajustement structurel qui ont imposé des réductions dans les services sociaux, l'impact du flux des réfugiés est un fardeau supplémentaire que mieux le plus intentionné des gouvernements africains trouverait difficile à supporter.

35. De nos jours et partout dans le monde, les conflits ont entraîné des mouvements massifs de populations à l'intérieur et à l'extérieur des pays et créé le phénomène de réfugiés et de personnes déplacées. Selon le Haut Commissariat des Nations Unies aux réfugiés (HCR), 75% des quinze millions de réfugiés que comptait le monde en 1995 étaient des femmes et des enfants, dont le tiers provenait de l'Afrique.

36. La plupart des femmes ont fait l'expérience des conflits armés, non pas en tant que combattantes mais en tant que civiles prises entre les coups de feu. Le souvenir qu'elles gardent de ces conflits est surtout la destruction totale de leurs habitations et la perte des moyens d'existence. Beaucoup d'entre elles se sont vues forcées de prendre les responsabilités des hommes absents tout en continuant d'assumer les leurs. De chaque côté des parties en conflit, beaucoup de femmes engagées dans l'agriculture ont perdu leur production. Beaucoup de femmes étaient également obligées de fuir pour sauver leur vie, et de se déplacer à plusieurs reprises lorsque leurs chances de réfugié s'amenuisent tandis que certaines d'entre elles étaient confrontées à la perspective de ne plus jamais revoir chez eux, vivant perpétuellement dans des installations temporaires ou des camps. En effet, les victimes les plus évidentes et les plus nombreuses des guerres sont les réfugiés dont la majorité sont des femmes et des enfants.

¹² Arms to Fight, Arms to Protect: Women speak about conflict p. 242, PANOS Publication, 1995.

37. Avec les enfants, les femmes et les personnes âgées sont les plus vulnérables dans les conflits armés. Les femmes supportent généralement la plus grande charge des conflits, non pas parce qu'elles sont simplement vulnérables ou majoritaires, mais parce qu'elles sont directement responsables du bien-être de leurs familles, une tâche que leur confère la tradition et qui a fait d'elles des femmes d'intérieur. Elles doivent supporter les conséquences de la rupture avec une vie normale et pourvoir toutes seules aux besoins de leurs familles, dans un environnement nouveau tout en étant déplacées ou réfugiées et en proie à la pauvreté, à la maladie et à l'aliénation. En effet, les conflits armés ont entraîné la destruction des systèmes familiaux qui fournissent une protection et un cadre pour venir en aide aux adultes et aux enfants en période de difficulté, ce qui oblige les femmes à assumer de plus grandes responsabilités pour l'entretien des enfants et des personnes âgées. Cet effondrement des structures traditionnelles est reflété par le nombre croissant de femmes chefs de famille (plus de 30% en Afrique) et d'enfants abandonnés et d'orphelins.

38. Les femmes qui, généralement ont un faible niveau nutritionnel et une santé médiocre s'empirent en temps de conflit armé. Les opportunités d'éducation pour les femmes réfugiées deviennent plus rares étant donné que les camps des réfugiés sont souvent installés dans des zones éloignées et isolées sans aucune facilité d'éducation. Dans les pays d'accueil où les langues nationales sont utilisées dans l'enseignement pré-scolaire, leur situation ne fait que s'aggraver.

39. En période de guerre, les femmes souffrent également plus intensément de la violence en particulier de viol et des sévices lors d'arrestations, de détentions ou d'interrogations éventuelles. Lors de la guerre dans l'ex-Yougoslavie, selon les chiffres tirés de War Crimes Against Women in Liberation (vol.3), les femmes auraient été violées dans le cadre d'une politique systématique d'humiliation sexuelle des vaincus. Lucy Hannan a souligné dans son rapport intitulé "Rape: the undeclared War", du magazine "Humanitarian Monitor" de février 1994¹³, que :

"Le viol a toujours été utilisé dans la guerre pour humilier l'ennemi et affaiblir son moral. Le dommage physique et moral que le viol cause à la femme est généralement moins important que son impact potentiel sur les hommes. Vu la prolifération des conflits armés partout dans le monde, le viol a pris un nouveau sens plus vicieux. La violation sexuelle d'une femme attaque les fibres d'une communauté qu'aucune arme manufacturée ne peut égaler; en effet, les femmes sont considérées comme dépositaires de la culture, de la tradition et des valeurs morales et spirituelles. Elles sont également le symbole de propriété et de lignée patriarcale. Par conséquent, le viol constitue une arme destructrice pendant un conflit ethnique, mettant à grand jour des failles culturelles qui auraient pu bien rester cachées".

40. Même après leur installation dans des camps de réfugiés, les femmes continuent toujours de souffrir des sévices physiques y compris l'exploitation sexuelle, le viol et la prostitution. Les abus et le rapt des femmes réfugiées sont devenus un phénomène chronique.

41. La santé est un facteur essentiel à la capacité des femmes de faire face à leurs nombreuses responsabilités. En effet, les questions liées à la santé des femmes et sur lesquelles les conflits pourraient avoir un impact sont surtout la santé psychologique et en matière de reproduction ainsi que les questions de santé d'ordre général telles que l'accès des femmes à l'alimentation et à l'appui communautaire. Les femmes sont doublement vulnérables à des situations caractérisées par une

¹³ Humanitarian Monitor, pa. 42, février 1995, No. 2.

limitation des ressources et de l'appui. tout d'abord, le viol fréquent, pratiqué pendant les conflits pourraient entraîner la propagation des maladies sexuellement transmissibles y compris le SIDA et un nombre incalculable de grossesses non désirés. Ensuite, dans les communautés où les hommes ont le droit de commander toutes les ressources, par exemple les femmes mangent en dernière position, elles seraient les premières à souffrir des séquelles de l'insuffisance des ressources¹⁴.

42. Les réfugiés qui ont eu la chance de s'installer ailleurs, ne sont pas cependant épargnés par des problèmes tels que le chômage, les différences culturelles, la barrière linguistique et parfois l'hostilité des populations locales et même plus. S'ils sont parmi ceux qui sont confinés dans des camps de réfugiés pendant des années, alors la désillusion d'être privées de liberté et d'un futur certain vient s'ajouter à tous leurs maux. Une vie prolongée dans des camps fermés de réfugiés, sans aucune possibilité de communication avec les populations locales pourrait être à l'origine du niveau élevé de violence dont les femmes sont les premières à souffrir. En réalité, il n'y a aucune issue pour beaucoup d'entre elles.

B. Impact des conflits armés sur les femmes en Afrique

1. Généralités

43. Selon un rapport de 1992 du HCR, le nombre des personnes déplacées en Afrique est estimé à 16 millions : dont environ 4,5 millions au Soudan, plus d'un million en Ethiopie, 850 000 en Angola, 2 millions au Mozambique, 2 millions en Somalie, 500 000 en Ouganda, 4,2 millions en Afrique du Sud, près d'un million en Sierra Leone et 2 millions au Rwanda. Au Libéria, près de 50% de la population (un total de 2,5 millions) sont actuellement déplacées et une proportion de 25% (733 973) a fui le pays. En 1991, le HCR estimait que, dans six pays africains (Angola, Ethiopie, Libéria, Mozambique, Somalie et Soudan) qui étaient tous ravagés par les guerres civiles et connaissaient une grave famine, liée à la guerre, les femmes et les enfants représentaient 92% des cas de décès dus à la guerre.

44. Tout comme les femmes réfugiées, les femmes déplacées souffrent également des abus sexuels et physiques avant, pendant et après leur fuite. Ainsi, elles sont dans un sens, encore plus vulnérables que les réfugiées. Etant donné, qu'elles ne traversent pas leurs frontières, il arrive souvent que le gouvernement qui a provoqué leur déplacement soit responsable de leur protection. Les personnes déplacées ne tirent presque aucun avantage de toutes les conventions internationales qui ont été adoptées pour protéger les réfugiés. Dans certains pays, les gouvernements et/ou les forces de résistance ont employé la nourriture comme arme et déjoué toutes les tentatives d'envoyer l'assistance internationale aux civils qui sont sous leur contrôle. Les cas de l'Angola, du Mozambique et du Libéria ont été cités comme exemple. La situation des personnes déplacées et de leurs dépendants n'a pas été présentée avec force au public et les institutions de droits de l'homme, des ONG et des organismes de développement qui n'avaient pas vigoureusement dénoncé les cas où les gouvernements refusaient de fournir l'habillement, les soins et autres éléments essentiels aux personnes déplacées.

¹⁴ Development in conflict : The Gender Dimension p. 21. Oxfam Discussion page 3.

45. Selon le bureau du HCR, il est estimé qu'il y a en Afrique à peu près 7 millions de réfugiés dont 80% sont des femmes et des enfants. Dans l'Est du Soudan, il y a environ 716 000, réfugiés représentant près de 24% de la population totale de la région. Parmi les réfugiés libériens vivant en Côte d'Ivoire, 90% sont des femmes et des enfants. Les événements subis qui se sont passés au Rwanda ont provoqué la fuite de plus de 1 million de personnes au Burundi, 1 million au Zaïre, 500 000 au Kenya et 1 million en Tanzanie dont plus de 300 000 vivent dans le camp de réfugiés de Benaco.

46. Dans la situation de conflit prévalant actuellement sur le continent, les femmes ont beaucoup souffert de la violence, du déplacement, de la perte leurs biens et de leurs logements, de la disparition d'un membre de la famille, de la pauvreté, de la séparation ou de la désintégration familiale. Certaines d'entre elles ont été victimes d'assassinat, de terrorisme, de torture, d'abus sexuels, d'esclavage sexuel, du viol et de ses conséquences.

47. En Somalie par exemple, la majorité des harcèlements sexuels pendant la guerre ont été perpétrés par des groupes armés qui violent individuellement ou collectivement des femmes et des filles. Les femmes sont souvent violées à leur domicile en présence des membres de leur famille, sans tenir compte des autres actes de violence perpétrés contre les autres membres de famille. Les femmes et les filles sont enlevées pour servir d'esclaves ou sont sexuellement harcelées dans leurs propres foyers par des groupes armés. Elles sont parfois gardées en captivité pendant des mois, forcées d'effectuer des travaux les plus pénibles et d'assouvir les instincts sexuels de leurs bourreaux. Certaines d'entre elles disparaissent catégoriquement¹⁵. Les réfugiées somaliennes au Nord du Kenya ont été particulièrement vulnérables aux abus de tous les côtés. Elles ont été pillées, battues et certaines d'entre elles ont été tuées par la police kényenne et les shiftas. Les réfugiés deviennent souvent des victimes sans défense de la police chaque fois que celle-ci ait été attaquée par des shiftas. Elles sont également souvent violées dans les camps par des bandits inconnus somalien et kényen¹⁶.

48. Au Libéria¹⁷, les femmes ont été victimes de violences commises par toutes les factions en conflits. Certaines ont été sexuellement harcelées ou abusées, battues, déshabillées, tandis que d'autres étaient forcées d'entretenir des liaisons avec des combattants pour se préserver. La situation est vraiment critique dans les endroits où la capacité des femmes de s'engager dans les activités génératrices de revenus suffisants est très limitée en raison du grand nombre de la population déplacée. En plus, beaucoup d'hommes sont souvent devenus frustrés et amers parce qu'ils se sentaient sans défense et sans aucune possibilité de se protéger et de protéger leurs familles. Les conséquences qui en découlent sont dans la plupart des cas la postitution des adolescentes, le viol, la molestation etc. Etant donné que les victimes sont plus préoccupées par leur survie, les actes perpétrés contre elles sont devenues secondaires. A titre d'exemple, une vendeuse libérienne, victime du viol s'est adressé à une équipe de projet en ces termes:

¹⁵ National Report, Somalia, avril 1994.

¹⁶ Africa Watch, Women'Right Project - Seeking Refuge Finding Terror, p. 6, vol. 5, no. 13, octobre 4, 1994.

¹⁷ Women and the Peace Process: The Liberian Situation, p.p. 6-7 by Ruth Caesar, UNECA/ACW Report 1994.

"J'ai été violé par des combattants, mais je suis encore vivante. Je dois nourrir mes enfants, toute la famille est à ma charge. Je n'arrive pas à retrouver mon mari depuis trois ans. C'est vrai que j'ai été violée, mais Dieu merci et je suis toujours là. A présent, nourrir mes enfants est le plus important pour moi".

49. L'histoire des femmes violées, victimes de guerres ou sujettes à des atrocités est assez répandue. Au Rwanda, il paraît que certaines femmes sont violées avant d'être tuées. D'autres sont violées par des hommes séropositifs du SIDA. De fois, les femmes étaient forcées de regarder leurs maris en train d'être tués ou bien de tuer elles-mêmes leurs maris ou leurs enfants tout simplement parce qu'ils sont supposés provenir de la "fausse" tribu. De nombreuses femmes, après avoir perdu leurs maris, enfants et parents dans la tuerie, avaient eu à s'occuper des milliers d'enfants orphelins. Ce qui est plus poignant encore, c'est surtout l'assassinat des mères et de leurs nourrissons au Rwanda. L'enfant tué est reposé sur le sein de la mère morte pour représenter à la fois la mort de celle qui donne la vie et de la progéniture qui la perpétue dans la tentative d'exterminer toute une tribu jugée indésirable. La vision de telles horreurs a provoqué pas mal de troubles mentaux parce que les victimes ne pouvaient pas supporter le traumatisme psychologique qu'elles subissaient¹⁸.

50. En temps de conflits, le phénomène du viol et d'autres formes de harcèlement sexuel contre les femmes est tellement présente que beaucoup d'entre elles étaient forcées d'accepter des alliances sexuelles pour se protéger, échapper ou tout simplement pour survivre. Cette stratégie est particulièrement l'une des plus importantes dans le cas des jeunes femmes où par exemple, au Nord d'Ouganda, certaines mères avaient adoptée la tactique de donner leurs filles adolescentes en mariage à des soldats en vue de leur éviter tout risque d'être violées. Au Mozambique, des rapports ont décrit l'exclavage que subissent des jeunes filles et garçons dans les camps du RENAMO où, les garçons eux-mêmes traumatisés par la violence, infligent fréquemment des actes de violences sexuelles aux filles. Elles étaient obligées de supporter toutes les souffrances afin d'éviter la mort ou la faim¹⁹.

51. L'utilisation des mines terrestres à la fois par le gouvernement et par les forces rebelles est un autre fléau inquiétant en Afrique. Une fois de plus, les principales victimes sont surtout les habitants des campagnes et dont la majorité sont des femmes et des enfants qui vont à la recherche de l'eau et du bois de chauffe. L'Afrique est le continent qui détient le plus grand nombre de mines dans le monde avec 10 pays Angola, Erythrée, Ethiopie, Malawi, Mozambique, Rwanda, Somalie, Soudan, Tchad et Zimbabwe particulièrement infestés par plus de 20 millions de mines non déminées.

52. Dans toute la corne de l'Afrique, où des conflits faisaient rage pendant des décennies, des milliers de gens innocents ont perdu l'usage de leurs membres à causes des mines terrestres. Bien après les guerres en Ethiopie, en Erythrée et en Somalie, les blessures causées par les mines demeuraient un risque majeur à la santé. En terre somalienne, elles ont atteint un niveau épidémique. Selon les estimations, il existe plus de 23 000 amputés en Somalie dont la majorité d'entre eux sont de la république nord-ouest de la séparation. Les terres de pâture somaliennes sont jonchées de carcasses de chameaux tandis que quelques monticules de terre marquent les tombeaux

¹⁸ Survival - UNIFEM/UNICEF Publication 1994 : Rwanda - le complexe héritage of being refugee and female by Wini Ogana.

¹⁹ Op.cit. page 21.

des bergers. Dans les villes, il est courant de rencontrer des amputés qui se déplacent à l'aide de béquilles artisanales²⁰.

53. Les mines terrestres peuvent également avoir un impact économique désastreux. Les principales cibles sont surtout, les poteaux électriques, les centres de transport, les distributions d'eau, les écoles, les hôpitaux et autres services essentiels détruisant ainsi toutes les infrastructures fondamentales de la société. En effet, les mines constituent un obstacle majeur à la reconstruction économique. En Erythrée, des jeunes bergers sont fréquemment tués ou blessés par des mines; dans le sud du Soudan, la production agricole a été paralysée, les villes sont sans aucune sécurité et de milliers de gens sont au bord de la dérive²¹.

54. L'Angola, qui a connu plus de quinze ans de guerre civile compte 20 000 amputés pour cause de guerre dont la majorité sont des femmes et des enfants. Dans certaines parties du pays, les terres agricoles ne peuvent plus être cultivées à cause des mines qui y sont enterrées. Il a été rapporté, qu'en Angola, à côté de chaque être humain, il existe une mine. Cette situation qui a été la cause de malnutrition chronique pendant la guerre, constitue à présent une menace à la survie de nombreuses populations sans tenir compte de la dégradation de l'environnement qu'elle provoque²². Au cours des dernières années, les femmes et les enfants ont été utilisés comme boucliers humains pour protéger les soldats et déjouer les plans afin d'empêcher l'aide de parvenir à l'ennemi.

55. Dans les conflits actuels, la stratégie de miner le moral de l'ennemi, contraire à celle de détruire simplement sa force militaire, se manifeste par l'empêchement d'acheminer toute aide alimentaire et la destruction de l'environnement, utilisés comme principale arme de guerre. En Angola, il a été rapporté que le gouvernement, aussi bien que les forces rebelles (UNITA) ont délibérément affamé des personnes déplacées et avaient enterré des mines partout dans le but de bloquer l'agriculture ou toute possibilité de subsistance. Selon des sources bien documentées, au Mozambique, le groupe rebelle du RENAMO avait massacré, estropillé et mutilé plus de 100 000 personnes et avaient utilisé la nourriture comme arme pour forcer des civiles à leur obéir. Au Soudan et en Ethiopie, la nourriture a été également utilisée comme arme à la fois par le gouvernement et les forces rebelles provoquant ainsi des centaines de morts et de milliers de personnes déplacées²³. Au Libéria, des troupes gouvernementales ont attaqué un bâtiment des Nations Unies abritant des personnes déplacées, ce qui a obligé le Secrétaire général à évacuer du pays tout le personnel des Nations Unies²⁴.

²⁰ Humanitarian Monitor - Mines: The hidden weapon, by Kevin Cahill and Abdulrahman Farrah, février 1995, p.27.

²¹ Ibid.

²² Un usage perverse de la technologie - Mines - p. 12, Comité international de la Croix Rouge, 1992.

²³ Refugee Women: Women and World Development Series. Zed books, 1992 p. 29.

²⁴ Ibid.

2 a) Situation des réfugiés et des personnes déplacées

56. Pour la plupart des femmes, l'expérience de réfugiée exige une disponibilité sans interruption, vis-à-vis du changement, y compris celle de faire face aux nouvelles circonstances traumatiques. Elles doivent affronter un environnement nouveau et souvent hostile, des nouveaux rôles social et économique, des nouvelles structures communautaires, de nouvelles relations familiales ainsi que de nouveaux problèmes. Ces changements, en particulier dans les structures familiales et communautaires ont des conséquences très diverses. Les problèmes socio-culturels que les femmes affrontent sont directement liés au rôle dévolu par la société aux hommes et aux femmes dans le contexte de réfugié et à l'effondrement des mécanismes traditionnels de règlement.

57. Actuellement, plus de 20 millions de personnes sont déplacées à l'intérieur de leurs propres pays. Les femmes font l'expérience d'une série de nouveaux défis dans leur déplacement. Sans leur base de ressource, elles affrontent pour la première fois, une inactivité forcée qui mine leur sens de valeur et de but. Les personnes déplacées ne sont pas prises en charge par le HCR dont le mandat est limité aux réfugiés internationaux uniquement. Cependant, en 1990, le système des Nations Unies a reconnu spécialement le besoin de soutenir les personnes déplacées. L'Assemblée générale des Nations Unies a ensuite adopté une résolution attribuant au Représentant Résident du PNUD, la responsabilité de coordonner l'assistance extérieure fournie à ces groupes. Beaucoup de femmes déplacées souffrent immensément, mais avec courage et détermination, elles parviennent à s'organiser et à s'engager dans quelques activités agricoles de subsistance²⁵.

58. La recherche a montré que beaucoup de somaliennes ont été obligées d'avoir des liaisons avec des hommes qui n'étaient pas leurs maris en raison de l'insécurité socio-économique générale causée par la guerre civile. Les femmes réfugiées ont recherché la protection des hommes là où les mécanismes traditionnels sauvegardant la sécurité du clan et de la famille ne pouvaient plus assurer la protection. Ces liaisons ou unions inhabituelles ont peut être fourni une protection temporaire pour les somaliennes, mais il est à craindre qu'après la période d'exil et durant le rapatriement, ces femmes n'aient beaucoup de difficultés à réintégrer la société somalienne et à se faire accepter dans leur collectivité.

59. Les travaux de recherche menés dans les communautés de réfugiés en Ethiopie²⁶ font apparaître des problèmes au sein des populations soudanaises et somaliennes dus à l'effondrement des arrangements traditionnels en matière de mariage. Lorsque les Nuer et les Dinka soudanais (qui sont traditionnellement tenus de verser la dote sous forme de bétail à la famille de la fille convoitée) n'avaient plus les moyens de fournir le bétail requis, les jeunes hommes ont commencé à enlever leurs fiancées illégalement, pour tout paiement. Cet "enlèvement" au sein des populations réfugiées soudanaises en Ethiopie, est une source de conflit parmi les familles et de rupture au sein de la communauté de réfugiés. Tandis que le mariage avait traditionnellement créé un lien social et économique entre les familles, la pratique de l'"enlèvement" a plutôt créé l'hostilité et semé la division entre familles. Il a également été rapporté que la proportion élevée d'épouses somaliennes

²⁵ Women from Victims of War to Instruments of Peace: Beijing and Beyond : Journalists look at women's issues into the 21st Century, United Nations: p. 46.

²⁶ Les femmes réfugiés, rapatriées et déplacées en Afrique. Rapport élaboré pour le bureau régional et le HCR pour la cinquième Conférence régionale sur les femmes, 1994.

abandonnées est imputable au fait que les hommes n'ont plus de rôle économique viable à jouer dans les camps de réfugiés. Donc, l'homme peut partir à la recherche des moyens d'existence, apparemment en Arabie Saoudite ou dans d'autres pays économiquement plus développés.

60. Dans un camp de réfugiés du Malawi, des hommes réfugiés mozambicains se sont plaints de nombreux cas de divorce et d'adultère et du fait que les règles traditionnelles se désintègrent dans les camps. Les femmes réfugiées ont souvent été accusées d'être les responsables de ces échecs. Les mariages étaient en difficulté, parce qu'ils ne se déroulaient pas selon les normes traditionnelles qui devraient habituellement lier deux familles. Les mariages inter-ethniques étaient fréquents mais souvent rompus à cause du manque de respect mutuel des traditions. Au Mozambique, c'est le versement de la dot qui assurait traditionnellement le maintien du mariage, mais les réfugiés ne disposent pas de ressources nécessaires pour observer cette tradition.

61. Les rôles et fonctions habituels des membres de la famille peuvent ne plus être opérationnels dans le cadre des réfugiés. Pour beaucoup de familles de réfugiés ceci provoque une crise d'identité culturelle, ainsi que des difficultés d'ordre économique. Dans leur fuite, les ménages et les membres des familles sont séparés. Les rôles des hommes et des femmes, développés au fil du temps pour s'adapter à l'environnement et à l'économie auxquels ils sont destinés, sont tellement perturbés que le fonctionnement de la famille peut être troublé²⁷.

2 b) Participation des femmes dans les camps des réfugiés

62. Tandis que la participation populaire a été reconnue comme un élément important du processus de développement, elle n'a pas eu toute l'importance qu'elle mérite dans la programmation de réfugiés. Il existe également d'autres facteurs qui entravent la participation des réfugiés tels que la répugnance des gouvernements hôtes, et leur crainte de perdre le contrôle, l'insignifiance de la participation que les ONG accordent aux réfugiés ainsi que les barrières existant entre les nationaux, les expatriés et les réfugiés eux-mêmes découlant des différences culturelles et de valeur. Même dans des structures aussi faibles, l'absence des femmes dans la participation active est assez manifeste. En effet leur non-participation à la prise de décision et à la mise en oeuvre du programme signifie que les femmes réfugiées ne peuvent bénéficier de protection adéquate, ne peuvent obtenir d'assistance au même titre que les hommes, ont très peu d'opportunités de vivre dignement et en sécurité et ne sont pas habilitées à fournir l'assistance nécessaire aux groupes vulnérables²⁸.

3. Situation des femmes réinstallées

63. Bien que le HCR fait un effort pour venir en aide aux femmes définies "à risque" (les femmes célibataires et les veuves ayant enfants en charge ainsi que les femmes victimes de violence sont classées dans ce groupe), on rencontre souvent des obstacles dans le processus de réinstallation. Par exemple, dans certaines cultures (comme chez les Somalis), la réinstallation des femmes célibataires pose des problèmes. Les Somalis risquent de rejeter l'idée qu'une femme soit autorisée à voyager seule et à se réinstaller sans la protection et les conseils de la famille ou du clan. Dans beaucoup de culture, les hommes et la collectivité répugnent à laisser les femmes de leur société

²⁷ Ibid.

²⁸ Ibid.

partir pour devenir "indépendantes" en Occident. Les fondamentalistes musulmans réproouvent particulièrement la réinstallation de femmes musulmanes célibataires dans les pays occidentaux.

64. Il convient également de noter qu'il est souvent difficile de trouver des pays prêts à recevoir des femmes célibataires pour réinstallation. Il y a souvent, dans les pays donateurs occidentaux, des préjugés contre les femmes réfugiées célibataires parce qu'on suppose qu'elles seront bénéficiaires de l'assistance sociale et resteront inévitablement un fardeau pour l'Etat. Ainsi, la protection des femmes à risque par la réinstallation devient plus difficile. C'est aussi une tâche plus ardue de trouver des endroits acceptables pour la réinstallation des femmes parce qu'elles ont d'ordinaire un niveau d'éducation plus bas. Plusieurs pays choisissent seulement les réfugiés ayant un niveau d'éducation supérieur pour la réinstallation²⁹.

4. Situation des femmes rapatriées

65. Les femmes rapatriées font également face à des difficultés énormes dues aux conditions socio-économiques. Parmi les points qui importent énormément pour les femmes lors de cette planification figurent la disponibilité ou non de terres et le régime foncier. Le régime foncier traditionnel risque d'exclure les veuves rapatriées de l'accès à la terre, ce qui restreindrait leurs options économique. Dans les régions où les terres sont rares, les femmes rapatriées peuvent avoir plus de difficultés que les hommes rapatriés.

66. Les problèmes nés de la discrimination entre les sexes qui se posent aux rapatriés trouvent leur illustration dans la situation des réfugiés éthiopiens au Soudan qui rentrent chez eux, dans la région de Humera. De récentes enquêtes montrent qu'un pourcentage estimé à 23% des femmes rapatriées à Humera se trouvent dans des ménages ayant à leur tête une femme. De ce groupe, un pourcentage estimé à 6% sont en fait des femmes célibataires sans personne à charge. De nombreuses femmes sont incapables de participer à l'agriculture en raison de la distance. Par ailleurs, la division du travail au sein de cette population de rapatriés restreint l'accès de la femme à la terre. Ce sont les hommes qui labourent la terre; les femmes faisant partie de ménages dirigés par une femme ou célibataire ne labourent pas. Elles sont donc obligées de mettre leur terre en location, ce qui réduit considérablement leurs bénéfices et leurs moyens. S'agissant des abris, les femmes rapatriées connaissent là aussi des problèmes. Comme ce sont traditionnellement les hommes qui constituent les abris, les femmes se trouvant dans des ménages ayant une femme à leur tête doivent payer des hommes pour les aider, ce qui grève leurs ressources déjà limitées.

67. Au Mozambique, il paraît que les femmes n'ont aucun espoir pour l'avenir. Selon un agent de la Croix Rouge, la seule façon pour les femmes préserver le futur est d'avoir beaucoup d'enfants survivants pour porter le nom de la famille et de la tribu. Elle a poursuivi ainsi :

"beaucoup de femmes reviennent au bercail avec des enfants de pères inconnus... Si elles se marient, les époux rejettent les enfants... toutes ces femmes reviennent et ne retrouvent rien du tout. Les maisons, les rues, les écoles, les hôpitaux et les murs ont été détruits pendant la guerre. Elle doivent tout reconstruire. Les seules choses qu'elles retrouvent sont des ruines et des terrains remplis de mines"³⁰.

²⁹ Ibid.

³⁰ Survival : African Women in Crisis publication. Mozambique Women Refugees: One day at a time, by Patricia Made.

68. Des anciennes combattantes, constituant un tiers des effectifs des fronts de l'Erythrée et du Tigrée, font face à des défis spéciaux d'après guerre : Elles doivent faire la paix avec des sociétés qui sont restées profondément traditionnelles. Le taux de divorce entre les combattants est très élevé et la garde des enfants est pratiquement inexistante pour les femmes qui ont la chance des décrocher un travail. Beaucoup de familles désapprouvent totalement leur mode de vie³¹.

69. La reprise d'une vie normale dans un monde capitaliste présente un défi majeur aux anciennes combattantes qui ont vécu une existence communautaire dans laquelle l'argent ne joue aucun rôle. Non seulement elles ont été séparées de la réalité économique pendant longtemps, mais sont aussi habituées à un mode d'opération qui caractérise les fronts, elles répugnent à présent à prendre des décisions individuelles sur leur avenir. Le choc de l'insécurité financière peut être accablant³².

70. Commentant un programme gouvernemental qui prévoit que chaque combattant démobilisé bénéficiera de 10 000 birr (1 500 dollars), Nigiste, une ancienne combattante erythréenne, avait déclaré ceci:

"Sur le terrain, nous n'avions pas du tout à penser à l'argent ou à tout ce qui s'y rapporte. Nous mangeons, dormons, chantons et dansons, combattons et mourrons. Nous ne connaissions aucune valeur ou utilisation de l'argent. Je ne sais même pas si ces 10 000 birr suffisent à quelque chose ou non. Même après la libération, je n'ai eu aucune chance de bénéficier d'une formation quelconque, puis-je ouvrir une boutique avec cette somme? est-elle suffisante? je n'ai aucune idée. Puis-je l'utiliser? même ça j'en doute fort. Quand on m'a demandé de prendre soin de ma personne et de ma famille, je ne savais pas par où commencer... Depuis que la guerre est terminée, tout est comme si je n'avais pas fait déguerpir l'armée éthiopienne. J'ai perdu toute ma confiance et j'ai le pressentiment que je ne peux rien faire d'autre"³³

71. Une interviewée dans le livre "Arms to fight, Arms to protect"³⁴ a dit ceci, d'une ancienne combattante libérienne:

"par exemple, il y avait une combattante dans le centre de réhabilitation. Sa mère venait souvent lui rendre visite. Lorsqu'elle a complété sa formation, sa mère n'a pas voulu qu'elle retourne dans la communauté. Elle avait son propre traumatisme, sachant que sa fille a pris des armes, qu'elle a peut être tué ou a été impliquée dans beaucoup d'atrocités. Elle ne voulait pas être stigmatisée par la communauté"³⁵.

³¹ Humanitarian Monitor - The Trouble with Peace: by Monica Sayers.

³² Ibid.

³³ Survival - African Women in Crisis Publication: Eritrea: The dilemma of Women combattants by Ebenet Essayas.

³⁴ Arms to fight, Arms to Protect, Women speak out about Conflict: Panos Publications 1995.

³⁵ Ibid.

72. D'autres femmes, marquées par leurs expériences traumatisantes ont changé de comportement, par exemple, toujours dans la même référence, une autre libérienne interviewée avait dit ce qui suit :

"Mon comportement a beaucoup changé. Tout d'abord mon habitude de boire. Avant la guerre, je buvais seulement par occasion. Mais à présent, je bois toute sorte d'alcool, sans personne pour me dire ce que je dois faire. C'est une habitude qui s'est développée pendant la guerre parce que nous voyions toutes sortes d'atrocités. On est obligé de boire de l'alcool pour pouvoir dormir sans faire de cauchemards ou sans voir de choses horribles, parfois même des visions en plein jour. On devait boire de l'alcool et fumer beaucoup de cigarettes en raison de l'odeur des cadavres jonchés dans les rues. Si je fume des cigarettes et prend une bouteille de bière, ou de n'importe quel alcool, je ne sens pas la faim. Maintenant, c'est difficile pour moi de tout abandonner"³⁶.

73. Une Somalienne qui a été victime de viol par une bande armée, s'est également exprimée ainsi :

"Après quelques mois, j'ai été à Nairobi où j'ai rencontré des parents qui ont vu en moi un stigmaté. Ils m'ont ignoré et m'ont interdit de révéler que nous avons des liens de parenté. A présent, je me prostitue pour vivre, je consomme du "miraa" (khat), je bois et essaie de faire n'importe quoi pour oublier mon état"³⁷.

74. Par ailleurs, dans certaines situations de rapatriement, l'impact de conflit peut priver les femmes d'auto-confiance, d'auto-estime et dans certains cas, entraîner la colère et le rejet de la communauté/famille.

5. Consolidation des acquis

75. L'autonomisation et la politisation des femmes peuvent survenir en l'absence des hommes, lorsque tout le poids des problèmes de survie repose sur elles, les obligeant à jouer un rôle duquel elles sont exclues en temps de paix. Bien que le prix physique et morale que cela exige des femmes est considérable, elles gagnaient énormément à acquérir la confiance en soi, l'auto estime et la puissance. Des communautés pourraient être secouées par des crises jusqu'à ce qu'elles réalisent que la contribution des femmes est vitale et mérite une plus grande considération³⁸.

76. Pour les femmes, une des expériences les plus universelles de guerre, est la prise de nouvelles responsabilités - pourvoir inévitablement au besoin économique de leur famille - mais également dans de nouvelles formes de gestion, de prise de décision, de tâches administratives et de traiter avec des responsables et gouvernements. Les femmes qui sont à la tête du foyer devraient supporter, en plus de leurs rôles de mère et d'épouse, la charge d'entretien de la famille et dans la

³⁶ Ibid.

³⁷ Survival - African Women in Crisis Publication - Somalia : Memories that refuse to fade p. 14.

³⁸ Development in conflict. The gender dimension: Report of a Workshop held in Thailand in February 1993, Oxfam discussion paper No. 3.

plupart des cas, développer une auto-suffisance économique vis-à-vis des difficultés³⁹. Les femmes ont découvert de nouvelles compétences, capacités et confiance pendant la guerre.

77. Au Tchad ⁴⁰, le conflit a permis aux femmes de quitter le secteur privé pour s'intégrer activement dans le domaine public. Bien que le conflit a favorisé l'accroissement du nombre des femmes vivant dans la pauvreté, et les a épuisées physiquement, financièrement et moralement, il était à la base de leur prise de conscience du rôle fondamental qu'elles doivent jouer pour la survie de leurs familles et de leurs communautés. Les femmes ne sont plus considérées comme des consommatrices. Elles sont également des productrices. La guerre leur a permis de se dégager de leur soumission traditionnelle et d'acquérir plus d'autonomie et de confiance personnelle. Leur vision du mariage et des enfants a également changé. Les enfants ne sont plus considérés comme l'unique garantie de vie pour les femmes ou de la survie du foyer. De nos jours, le rôle des femmes comme productrices reçoit plus de considération de la part des hommes et de toute la société.

78. Au Libéria, où avant la guerre, les femmes ne jouaient aucun rôle politique ou administratif important, la brutalité du conflit a changé leur perception et espérance vis-à-vis de la société libérienne. On assiste à une nouvelle détermination des femmes à participer activement aux activités politique et commerciale de leur pays. Les changements d'attitude à l'égard des hommes sont manifestés par le désir catégorique d'indépendance, jusqu'au cynisme et manque de respect, en particulier parmi ceux qui sont restés à Monrovia où les structures sociales étaient complètement effondrées. Une femme interrogée pour le livre "Arms to fight, Arms to protect" avait dit:

"Nous avons appris que ce ne sont pas uniquement les gouvernements qui apportent le développement aux pays. Ce sont les citoyens eux-mêmes. Deux ou trois femmes peuvent s'associer et créer une grande différence".

79. Les libériennes sont également conscientes du changement de leur situation, comme l'exprime une autre interviewée :

"Nous devenons de plus en plus indépendantes par rapport aux hommes. Nous aimons bien les hommes et nous avons besoins d'eux - ils sont nos époux, nos frères, nos pères, nos oncles - mais nous n'attendons plus comme auparavant qu'ils soient les seuls pourvoyeurs. Les hommes apprécient bien ce rôle et en parle avec admiration. Ils en ont également peur mais sont prêts à franchir le pas avec les femmes. A présent, il est courant d'entendre un homme dire, "Nous souhaiterions avoir une femme président". Vous voyez à quel point sont parties les femmes. Au Libéria, elles ont prouvé qu'elles étaient capables".

80. Exposées à un autre mode de vie, les femmes libériennes parlent de ce qu'elles avaient appris. Elles évoquent admirablement l'esprit d'entrepreneuriat des ghanéennes et nigérianes, prenant l'engagement de les imiter plutôt que de reprendre l'existence passive qu'elles menaient auparavant. Leur expérience les incite à soulever également la question de leur identification aux Amériques plutôt qu'aux autres pays de l'Afrique de l'Ouest.

³⁹ Women and Conflict - Oxfam Focus on Gender 2, 1993, p. 12.

⁴⁰ Ibid.

81. Au Nord de l'Ouganda⁴¹, où la guerre et les politiques d'ajustement structurel ont détruit les opportunités d'emploi formel pour les hommes, les femmes ont fait face au défi de gagner leur vie et de prendre en charge, toutes seules, leurs familles. Les méthodes développées par une ONG internationale, consistant à promouvoir le partage de connaissance et des activités économiques ont permis à beaucoup de femmes de prendre conscience de la valeur sociale, morale et pratique du travail collectif. La condition des femmes s'est améliorée dans certains aspects. Des opportunités économiques se sont présentées aux femmes depuis la fin de la guerre et l'importance de leur rôle est assez largement reconnue. La répartition de travail est devenue plus souple au sein de la famille. Tout ceci résulte des besoins qui ont placé un lourd fardeau de travail sur les femmes ougandaises. En effet qu'elles soient mariées, chef de famille ou célibataire, elles doivent assumer la responsabilité de gérer et de prendre en charge leurs familles y compris l'éducation des enfants. Le point positif de la perspective actuelle de développement du pays est l'acceptation générale du rôle des femmes dans les affaires communautaires. Les femmes sont très influentes dans le gouvernement local et il existe également un grand nombre d'associations de femmes qui jouent des rôles importants dans la communauté. Elles jouissent, par ailleurs, largement du respect des groupes à base communautaire.

82. En ce qui concerne les femmes somaliennes⁴², en dépit des problèmes qu'elles affrontent, la guerre leur a apporté quelques changements positifs. La dépendance de nombreuses familles vis-à-vis de la capacité des femmes à gagner leur vie et à gérer les affaires familiales, a favorisé l'acceptation presque totale du nouveau rôle des femmes. Beaucoup d'entre elles, ont réussi à tisser des liens plus équilibrés avec leurs conjoints et déclarent souvent qu'elles ne voudraient plus reprendre l'existence du passé.

83. D'après ce qui précède et les expériences individuelles acquises pendant les conflits, on pouvait s'accorder avec les auteurs du livre "Arms to fight, arms to protect" sur le fait que, en dépit des griefs, de la désillusion et des récits accablants de brutalité et de trahisons, les femmes ont acquis une grande force de caractère et d'autonomie. Bien qu'elles aient été victimes de guerre de plusieurs façons, les femmes ne sont plus sans défense, mais plutôt actives et pleines de ressources faisant toujours appel à leurs réserves de force et d'ingéniosité pour soutenir leurs familles et résister au désespoir.

V. LES FEMMES : FACTEUR DE PAIX

A. Activités des femmes en faveur de la paix

84. Les femmes ont été impliquées dans les activités, en faveur de la paix pendant les 150 dernières années; en Europe, les femmes étaient particulièrement impliquées dans la création d'organisations qui militent pour la paix. En instituant le prix Nobel de la Paix, Alfred Nobel, était très influencé par le livre "Lay down your arms" qui a été écrit par Bertha Von Summer d'Australie. D'ailleurs, elle était la première femme à l'obtenir en 1905 et depuis lors, plusieurs autres femmes en ont bénéficié y compris Mère Theresa.

⁴¹ Ibid.

⁴² Ibid.

85. La participation des femmes aux activités de paix était devenue plus visible à l'aube de la première guerre mondiale. De nombreuses femmes ont eu à craindre et se sont opposées aux hostilités. Ce qui a amené certaines d'entre elles s'engager dans des mouvements pacifiques tandis que d'autres ont créé différentes organisations de femmes dont l'objectif principal était la préservation de la paix.

86. Les dégâts, sans précédents, causés aux populations civiles pendant la seconde guerre mondiale ont provoqué une nouvelle vague d'un profond sentiment de dégoût contre la guerre et donné également naissance à une nouvelle ère d'activités en faveur de la paix. Ces activités étaient plus particulièrement soutenues en Europe et au Japon qui étaient les régions les plus touchées par la guerre, et mettaient l'accent contre la guerre, plus spécialement la guerre nucléaire.

87. Jusqu'aux années 60, les principales activités en faveur de la paix sont largement demeurées eurocentriques, mais, compte tenu des problèmes de la décolonisation, de la libération nationale, de la création des nouveaux états souvent engagés dans des conflits armés, la participation des femmes des pays en voie de développement aux activités du mouvement pour la paix à la fois aux niveaux national, régional et international s'est largement accrue. Depuis les années 70, le mouvement pour la paix avait à son programme des thèmes tels que le nouvel ordre économique international, l'environnement, la lutte contre l'Apartheid et contre la violence dans toutes ses formes.

88. Etant devenu plus connu, le nouveau mouvement pour la paix s'était engagé à protéger l'environnement, à assurer une distribution équitable des ressources et à créer une société plus démocratique. Lorsque des femmes chercheurs ont mené des analyses judicieuses sur la corrélation existant entre les différents problèmes mondiaux et plus particulièrement la violence, elles ont conclu sur la nécessité de la création d'une nouvelle société où tous les êtres humains pourraient trouver une opportunité de se réaliser en tant qu'être humains, sans exploiter les autres. Graduellement, plutôt que de s'intégrer dans des organisations dirigées par des hommes, les femmes ont commencé à jouer des rôles décisifs dans le nouveau mouvement pour la paix et leur contribution s'affirmait déjà en termes d'activités.

89. L'universalité du nouveau mouvement de la paix et de la contribution que les femmes y apportait signifiait qu'on devrait procéder à une diversification en termes de formes, de questions et de méthode de travail. C'est ainsi que des nouvelles organisations locales et mêmes des mouvements moins formels ont commencé à être créés partout dans le monde. En Europe de l'ouest, l'accent est toujours resté sur le désarmement et la sécurité, la coopération dans une Europe divisée ainsi que sur les activités en faveur de la paix. De l'autre côté, les femmes de l'Europe de l'Est ont profité de la détente pour établir une coopération étroite entre les femmes de l'Est et de l'Ouest en vue de promouvoir des initiatives communes telles que des ateliers, de marche de paix; des expositions et des programmes d'éducation. Elles ont accordé la priorité aux problèmes de paix, de désarmement et de la prévention d'une catastrophe nucléaire.

90. La décennie des Nations Unies pour la femme (1976-1985) a offert une opportunité importante pour la poursuite et l'élargissement des activités des femmes en faveur de la paix. Au cours de cette décennie, chacune des trois conférences mondiales a traité la question de la paix par rapport à la promotion de la femme. Le Plan mondial d'action de Mexico (1976) a lancé un appel pour la "participation totale des femmes dans tous les efforts de promotion et de maintien de la paix". La Conférence mondiale sur les femmes de Copenhague (1980) a conclu que la réalisation de l'un des trois principaux objectifs - Egalité, Développement et paix - aurait un effet bénéfique

sur les deux autres et que, par conséquent, c'est uniquement dans des conditions de paix, qu'il serait possible de réussir la mise en oeuvre totale des deux autres objectifs de la décennie. En 1985, la troisième Conférence mondiale sur les femmes, tenue à Nairobi, a adopté par consensus, les stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion des femmes, qui appelle vigoureusement à la participation active des femmes, en tant que partenaires égales des hommes dans tous les domaines d'activité humaine.

91. Au cours de la décennie, les femmes provenant des différentes origine, culture, idéologie et de couches socio-économique ont eu des opportunités inestimables de se rencontrer afin d'échanger des expériences et de discuter de leur perception de la guerre, de la paix, de la justice et de l'injustice et de renforcer le dialogue entre l'Est et l'Ouest, le Nord et le Sud. Ceci a été manifesté sous les tentes de la paix pendant les forums des ONG à la troisième Conférence mondiale sur les femmes, tenue à Nairobi et à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes tenue à Beijing. Au forum des ONG de Beijing, le Slogan était "nous ne voulons plus de guerre" qui englobe l'appel de paix lancé par les femmes. Elles ont également invité le monde entier à arrêter l'acquisition des armes, les tueries et à arrêter les guerres de façon à préparer la voie pour une paix durable. Les débats sous ces tentes ont mis l'accent sur une longue série de sujets y compris la justice, les droits des femmes, le désarmement et l'élimination de violence et d'oppression. Venant de l'Afrique du Sud, la flamme de la paix est arrivé à Beijing après avoir traversé toutes les zones en conflit de l'Afrique orientale et australe. Au nombre des activités qui ont été menées à la Conférence mondiale, 45 réunions, ateliers, discussions etc. ont été consacrés à la question de la paix et de la sécurité.

92. Les activités des femmes en faveur de la paix visaient directement la lutte contre la violence publiquement tolérée. Les exemples sont variés et incluent des instances telles que les manifestations silencieuses des femmes d'Argentine au Plaza de Mayo, contre les "disparitions" en masse de personnes pendant la période du régime militaire; la participation des femmes des Philippines, y compris des religieuses, aux efforts pacifiques de renverser la dictature de Ferdinand Marcos, en bloquant les chars envoyés pour attaquer les troupes rebelles; les efforts déployés en 1991, pour mettre fin aux hostilités dans l'ancienne Yougoslavie y compris les manifestations des mères et des épouses de soldats en Croatie. Ce sont des femmes vendeuses au Mali qui ont précipité la chute du dictateur Moussa Traoré. On peut également citer le cas, à Nairobi, au Kenya, des mères des prisonniers politiques qui avaient mené une grève de la faim pendant plusieurs semaines, mobilisant ainsi la pression internationale qui a conduit en fin de compte à la libération de leurs fils et filles. Winnie Mandela, de l'Afrique du Sud, a fait plusieurs séjours en prison à cause des activités qu'elle menait contre l'Apartheid.

93. Dans d'autres cas, les femmes ont cherché à créer leurs propres réseaux dans la tentative de réconcilier les parties en conflit, par exemple, pendant la dernière décennie, les femmes des deux parties rivales en Chypre avaient organisé un nombre de réunions et de séminaires conjoints dans le but de favoriser le dialogue au niveau de la communauté et promouvoir également la compréhension en dépit de la division de l'île. De manière similaire, des réunions conjointes entre les femmes israéliennes et palestiniennes étaient, pendant des années, les seuls contacts organisés pacifiquement entre les deux camps. Les femmes de toutes les races se sont réunies et mobilisées contre l'Apartheid, tant en Afrique du Sud qu'au niveau international.

94. Face aux conflits et tensions qui sévissent sur les plans international, régional et interne ainsi que la dette, la dégradation de l'environnement, l'élargissement du fossé entre les riches et les pauvres, les réfugiés, l'analphabétisme et le SIDA, le mouvement des femmes en faveur de la paix a multiplié les efforts visant à trouver des solutions alternatives plus équitables et qui pourraient renforcer toute paix durable. Le mouvement s'est également considérablement préoccupé pour ce qui est "droit" en abordant la question de l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes pendant les prises de décisions et le renforcement des décisions cruciales pour une paix durable.

95. Compte tenu de la cessation de la guerre froide, l'attention est à présent plus focalisée vers l'éradication de la violence dans toutes ses formes. Les droits des femmes et leur rôle dans les affaires de l'Etat sont également inscrits au programme. En raison de la situation d'extrême pauvreté dans certaines parties du monde ainsi que des conflits nationaux et ethniques dans d'autres, l'intérêt accordé à la situation des réfugiés et des personnes déplacées, à l'assistance humanitaire, au règlement de conflit et au maintien de la paix s'est considérablement accrue. On assiste également à une prise de conscience presque généralisée, du fait que les femmes devraient participer au processus d'élaboration et de mise en oeuvre de toutes les politiques les concernant et que le nouveau rôle concernant le maintien de la paix nécessite à la fois l'attention et la contribution des femmes et des hommes.

B. Activités des femmes africaines en faveur de la paix (centre)

96. Les femmes africaines n'ont pas toujours été des victimes et observatrices passives des conflits qui dévastent tout le continent. En effet, elles se sont mobilisées dans plusieurs pays, en vue de promouvoir le règlement pacifique des conflits à travers leurs différentes associations et organisations. Ces activités, qui ont été dans la plupart des cas menées isolément et/ou sur des bases spécifiques, n'ont pas souvent bénéficié d'une couverture médiatique assez large.

97. Ces initiatives en faveur de la paix visaient essentiellement le renforcement des capacités, la reconstruction et la réconciliation. Elles avaient également pour objectifs de fournir des conseils aux femmes réfugiées et déplacées qui ont été victimes de viol et d'autres violences sexuelles, de mettre en oeuvre les programmes d'éducation et de santé, d'enseigner la paix par l'éducation, les droits de l'homme et l'alphabétisation fonctionnelle ainsi que d'organiser de nombreux séminaires et ateliers sur la formulation des stratégies de réconciliation et de paix au niveau communautaire.

98. Dans des zones de conflits armés tels que le Burundi, le Libéria, le Rwanda, la Sierra Leone, la Somalie et le Soudan, les mouvements des femmes pour la paix ont déployés des efforts pour tenter une réconciliation entre les factions en conflit. Par exemple, au Libéria, même si les femmes n'avaient pas la possibilité de participer aux négociations et aux réunions tenues par les factions en conflit (situation qui devrait être déplorée), tous leurs associations et regroupements se sont mobilisés et ont réussi à faire des déclarations aux Nations Unies, à l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) et à la Commission économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Les femmes ont également organisé des marches de paix et imprimé des affiches et des brochures contenant des slogans sur le désarmement et la paix⁴³.

⁴³ Women and Peace Process: The Liberian Situation - A UNECA/ACW report by Ruth Caesar, pp. 16-18, 1994.

99. Dans une déclaration sur le rôle et la participation des femmes dans le processus de paix, les femmes libériennes ont dit⁴⁴ entre autres :

"Nous, femmes libériennes sommes les mères de cette terre. Nous éprouvons les joies et les peines de cette terre d'une façon spéciale, parce que nous sommes des femmes. Non seulement nous représentons la moitié de la population, mais éprouvons également un sentiment spécial de responsabilité pour nos enfants, nos époux et nos frères qui constituent l'autre moitié de la population. Nous prenons soins de la société. Nous soulageons les souffrances. Nous sommes des guérisseuses et des actrices de paix.

Nous lançons un appel à toutes les femmes libériennes à l'intérieur et à l'extérieur du pays et leur demandons de s'unir et de joindre nos efforts en vue d'aider le processus de paix au Libéria à franchir le dernier obstacle. La lutte pour la survie en tant que nation et en tant que peuple est présentement à une phase délicate et décisive".

100. Toujours, dans la même déclaration, elles ont également exprimé ceci:

"par le présent acte, nous réitérons notre demande de voir les femmes libériennes présentes dans toutes les discussions concernant l'Etat et le bien-être des populations. Notre absence au processus de paix est équivalent au déni de l'un de nos droits fondamentaux : le droit des femmes d'être vues, d'être écoutées et d'être prises en compte. Cette absence pourrait également empêcher au pays d'avoir accès à l'opinion de 50% de ses ressources humaines par rapport au règlement des conflits dont dépendent nos vies en tant qu'un peuple".

101. En ce qui concerne les femmes somaliennes, bien que ne constituant pas une délégation officielle à la Conférence des Nations Unies sur la paix, organisée à Addis-Abeba en 1993 (un autre fait à déplorer), elles s'étaient battues vigoureusement pour avoir leur mot à dire dans le processus en vue de forcer les factions à faire des concessions pour une paix durable. Elles ont atteint leur objectif à travers des chants et des poésies nationalistes émouvants introduisant ainsi un élément d'émotion et de sérieux. Cette pratique a été répétée à Hargesia où une situation désastreuse a été évitée de justesse. A Mogadiscio, lorsqu'en octobre 1991, la ville a été divisée par la soit disante "ligne verte", un groupe de femmes a organisé, le 8 mars, Journée Internationale de la Femme, une marche de protestation contre la division artificielle d'une société autrement homogène. Même si la première protestation n'avait pas réalisé un grand succès, des femmes et des hommes ont pu franchir la ligne au cours de la seconde marche qui a été organisée l'année suivante⁴⁵.

102. L'Organisation "Sudanese Women's Voice for Peace" avait organisé plusieurs ateliers et réunions visant à promouvoir le dialogue entre les soudanaises du Nord et du Sud.

103. Les femmes africaines se sont rendues compte qu'il n'est plus suffisant de se lamenter sur leur situation provoquée par les conflits armés, et compte tenu du fait qu'elles sont les nourricières et les porteuses de vie, leur voix élevée pour la paix, porte incontestablement l'autorité morale et la crédibilité. Elles se sont également rendues compte qu'en plus des efforts humanitaires, elles

⁴⁴ Ibid.

⁴⁵ The Role of Somali Women in the Peace Process in Somalia: Progress and Setbacks, ECA/ACW/WIPP/WID/GY Suleiman Ahmed Gulaid, August 1994.

devront se réunir en vue d'analyser les autres domaines à travers lesquels elles pourraient influencer le règlement des conflits sur le continent.

104. La première opportunité s'est présentée lorsque le gouvernement ougandais, en particulier le Ministère chargé de la femme dans le développement, de la culture et de la jeunesse, en collaboration avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) avait organisé, en novembre 1993 à Kampala (Ouganda), une Conférence régionale sur les femmes, la paix et le développement.

105. En effet, la Conférence a donné aux femmes l'occasion de réfléchir sur les raisons pour lesquelles elles ont joué un rôle aussi marginal dans des questions dont dépend leur propre survie, celle de leur famille et de toute la société. Les femmes ont voulu également savoir si la paix serait accompagnée d'une égalité entre les sexes, d'une égalité économique et de la jouissance universelle des droits et libertés fondamentaux, et si la paix pour tous implique aussi pour les femmes l'exercice de leur droit à participer au même titre que les hommes dans tous les domaines de la vie politique, économique et social de leurs pays en particulier dans le processus de prise de décision, alors le moment serait venu pour elles de se réunir en vue de trouver les voies et moyens leur permettant de participer au règlement des conflits sur tout le continent.

106. En plus de l'examen de la situation des femmes dans le processus des changements politiques et du rôle qu'elles peuvent jouer dans le règlement des conflits et le renforcement des capacités, les débats ont été également focalisés sur les femmes et les actions sociales et politiques nécessaires pour les intégrer aux postes de prise de décision aux niveaux national, régional et international.

107. La Conférence s'est achevée par l'adoption du Plan d'action de Kampala. L'une des conclusions qui a conduit à l'adoption de ce plan est qu'une paix durable exige la responsabilisation des femmes, ce qui constitue en soi, un préalable incontournable au développement. Plutôt qu'une simple question d'équité, la position stratégique de la femme se justifie par le souci de l'utilisation rationnelle des ressources humaines. Si les femmes sont appelées à jouer un rôle égal à celui des hommes dans la recherche et le maintien de la paix, elles doivent par l'instruction et l'éducation, être responsabilisées politiquement et économiquement, par conséquent, elles pourront automatiquement devenir partenaires opérationnelles des hommes.

108. Le Plan d'action ⁴⁶ a recommandé une série de mesures qui devront être prises par les Organisations gouvernementales et non gouvernementales en vue de relever les différents obstacles qui freinent la réalisation de la paix sur le continent. Le Plan d'action a également requis la création d'un important mécanisme institutionnel appelé : Commission de femmes - Ministres et/ou plénipotentiaires y compris les Ministres chargés de la promotion des femmes, qui assumera les fonctions suivantes :

- "a) Servir de réseau et de point de ralliement pour la définition et la formulation des points de vue des femmes sur les problèmes régionaux et internationaux;

⁴⁶ Plan d'action de Kampala sur les femmes et la paix E/CEA/ATRCW/ARCCXC/94/7 adopté par la Conférence régionale sur les femmes, la paix et le développement, Kampala, Ouganda, novembre 1993.

- b) **Elaborer des programmes et des politiques relatifs aux questions et préoccupations des femmes et visant à améliorer le statut de la femme en particulier et de la communauté en général".**

109. Depuis la Conférence de Kampala, on a assisté à plusieurs initiatives de femmes africaines en faveur de la paix et de la réconciliation. C'est ainsi qu'en septembre 1994, un atelier sur les stratégies s'est tenu à Kampala en vue d'organiser une participation effective des femmes ministres, des leaders de mouvements des femmes pour la paix ainsi que des femmes militantes de la paix, à la Conférence régionale africaine sur les femmes, tenue à Dakar, en novembre 1994. Cet effort qui a été parrainé conjointement par l'UNICEF, l'ESARO et l'UNIFEM/AFWIC, a joué un rôle très important dans la création d'une solide coalition des femmes africaines pour le règlement des conflits et le maintien de la paix. Il a également permis de rendre plus visibles les mouvements des femmes pour la paix issus des pays africains en grande situation de conflit, spécialement le Burundi, le Rwanda, la Somalie et le Soudan. Une partie d'une des résolutions qui ont été adoptées à l'atelier est stipulée comme suit :

"Les femmes lancent un appel vibrant aux dirigeants politiques africains pour mettre fin aux injustices dans le partage du pouvoir et des ressources nationales, à la violation des droits individuels et de groupes et à la négligence d'une culture qui privilégie les valeurs humaines. Ces questions reflètent la plupart des conflits qui existent actuellement en Afrique. Les femmes africaines ont également demandé aux gouvernements africains de préserver la dignité de l'institution famille et des droits démocratiques des différentes composantes de la société en particulier les femmes".

110. En réponse à l'appel lancé par les femmes burundaises pendant l'atelier, une Commission composée par quelques mouvements de femmes militant en faveur de la paix et des droits de l'homme, a entrepris une visite au Rwanda et au Burundi du 2 au 8 novembre 1994, en vue de promouvoir la réconciliation, le pardon et la paix au niveau de la communauté. Avant la tenue de la Conférence de Dakar, une session inaugurale de l'association des femmes mozambicaines pour la paix a été organisée au cours de laquelle l'accent a été mis sur l'élaboration des stratégies visant la réconciliation au niveau de la communauté.

111. Le point culminant du renforcement de la coalition des femmes africaines pour le règlement de conflit et le maintien de la paix a été la Conférence régionale africaine de Dakar, tenue en novembre 1994, pendant laquelle le Forum des ONG (13-16 novembre), sous la coordination du Réseau de développement et de communication des femmes africaines (FEMNET), a organisé les tentes de la paix. Ces tentes ont regroupé plusieurs mouvements des femmes pour la paix provenant de l'Angola, du Burundi, du Burkina Faso, du Congo, du Libéria, du Mali, du Mozambique, du Rwanda, de la Somalie, de l'Afrique du Sud et du Soudan ainsi que de militantes individuelles oeuvrant en faveur de la paix. La Conférence de Dakar a été une occasion pour : démontrer la détermination des femmes africaines à jouer un rôle important dans le règlement des conflits en Afrique; examiner les activités qu'elles ont mené en faveur de la paix dans les différents pays en situation de conflit et élaborer une stratégie permettant d'introduire le programme des femmes africaines militantes de la paix à la Conférence de Beijing.

112. L'un des plus importants résultats des activités des tentes de la Paix, a été la création d'un réseau de mouvements des femmes africaines pour la paix. Une autre réunion a été prévue pendant laquelle les réseaux pourraient se transformer en une fédération.

113. Le Forum des ONG avait formulé plusieurs recommandations concernant les femmes et la paix parmi lesquelles on note :

- a) Création d'un corps autonome de femmes africaines Ambassadrices de la paix dont les membres seront identifiées et désignées par le Réseau sur la base des activités qu'elles mènent pour la cause de la paix et de la réconciliation;
- b) Célébration, le 27 septembre de chaque année, d'une journée internationale de la paix;
- c) Création d'un réseau de mouvements des femmes africaines pour la paix;
- d) Constitution d'un Comité de coordination provisoire composé de l'Association des volontaires de la paix (Rwanda), de l'Association des femmes burundaises pour la paix, Fota Women's Group (Burundi), du Mouvement national des femmes pour la sauvegarde de la paix et de l'Unité nationale (Mali), du Sudanese Women's Voice for Peace, du Comité national des femmes pour la paix (Congo), du Liberian Women's Initiative, du Women for Peace (Afrique du Sud), de l'Association of Women for Peace in Mozambique, de Ilda Women's Organisation (Somalie) et de l'Organisation Panafricaine de la libération des femmes.

114. Le dimanche 13 novembre, le Forum des ONG a organisé, à Dakar, une Nuit de la Paix au cours de laquelle plus d'un millier de femmes se sont réunies pour prier en faveur de la paix. Plusieurs discours ont été prononcés sur les situations de conflit en Afrique. Des appels ont été lancés pour une sensibilisation soutenue du public sur les atrocités qui se passent dans plusieurs parties de l'Afrique provoquant la misère, la souffrance et le malheur des enfants, des femmes et des personnes âgées.

115. Sous les tentes de Paix de Beijing installées pendant le Forum des ONG, un atelier a été organisé par "Strategic Initiative on the Horn of Africa (Initiative stratégique sur la Corne de l'Afrique) le 4 septembre 1995 au cours duquel les femmes de l'Erythrée, d'Ethiopie, de la Somalie et du Soudan ont exprimé leur profonde préoccupation sur les longues guerres civiles ainsi que sur le passé et le présent de leurs pays; elles ont également exprimé leur désir de paix sans lequel, selon elles, la survie et le développement de la sous-région ne seraient que des illusions.

116. Bien avant la conférence des Beijing, les femmes de la Corne de l'Afrique se sont réunies à Addis-Abeba (Ethiopie) en vue de mettre au point une stratégie et un programme communs dont les objectifs seraient d'arrêter les guerres et les conflits ainsi que la prolifération des armes, de soutenir le processus démocratique et le maintien de la paix et d'oeuvrer pour le respect des droits politique, social et économique des femmes. Elles ont également lancé une série d'initiatives de paix y compris des ateliers régionaux, une marche de la paix organisée par des femmes somaliennes, la plantation d'un arbre de la paix par les femmes erythréennes et une caravane de la paix par les femmes soudanaises. En Ethiopie, le Comité ad hoc des femmes éthiopiennes pour la paix, a entrepris une étude sur les victimes de guerre et les femmes sans abris à Addis-Abeba, en juin 1994. Il a également organisé un atelier en octobre 1995, en vue d'examiner les résultats de l'étude et d'élaborer des programmes de réhabilitation.

117. L'une des plus importantes réalisations des initiatives africaines pour la paix a été la réunion des premières Dames de l'Afrique⁴⁷, qui a été organisée pendant la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Le but de la réunion était d'examiner la situation de la paix sur le continent et en particulier, la situation au Burundi. A la fin de leurs discussions, les Premières Dames ont publié un communiqué dont une partie stipule:

"**Désireuses** de mettre fin aux guerres fratricides insensées qui ravagent le continent et, plus particulièrement, de mettre fin à la situation qui prévaut actuellement au Burundi, nous avons décidé de :

1. **Constituer** une mission des femmes pour la paix chargée d'entreprendre une campagne de sensibilisation dans les différents pays ravagés par la guerre en vue de les exhorter à arrêter les combats et à engager un dialogue conduisant à la paix;
2. **Demander** au Secrétaire général de l'OUA, en étroite consultation avec les Etats membres, d'assurer que dorénavant, les femmes leaders soient incluses dans les équipes de négociations en tant que partie intégrante du mécanisme pour la Prévention, la gestion et le règlement des conflits;
3. **Demander** à nos gouvernements respectifs, en collaboration avec les points focaux, les commissions et les mécanismes nationaux des femmes, d'identifier des femmes compétentes au niveau national qui pourraient intégrer le mécanisme de gestion de conflit;
4. **Lancer un appel** à nos gouvernements respectifs pour qu'ils réorientent les ressources cruellement rares, actuellement consacrées à l'armement, vers le développement socio-économique et la responsabilisation des femmes ainsi que la promotion de la paix sur le continent;
5. **Demander** au Secrétaire général de l'OUA, d'assurer une représentation équitable et équilibrée des femmes dans l'Organisation, en particulier aux niveaux politique et de prise de décision;
6. **D'engager**, avec nos gouvernements respectifs, une discussion sur l'urgente nécessité d'assurer que les femmes soient également bien représentées au plus haut niveau dans les secteurs public et privé ainsi qu'au niveau politique.

118. L'on doit espérer que cette unique et importante initiative reçoive tout le soutien nécessaire, vu qu'elle pourrait ouvrir la voie à une participation plus effective des femmes africaines aux différents aspects du processus de paix.

⁴⁷ Les Premières Dames venaient du Bénin, du Botswana, du Burundi, du Ghana et du Nigéria. Les autres participants étaient le Ministre burundais des Droits de l'Homme et de la Promotion sociale des femmes; le Vice-Ministre ghanéen de l'Emploi, du bien-être et de l'Action sociale, une parlementaire du Ghana ainsi que le Ministre Gambien de la santé du social et des questions des femmes (représentant respectivement les Premières Dames d'Ouganda et de la Gambie).

119. De ce qui précède, il ressort que le désir de paix des femmes africaines et leur détermination à participer totalement au processus de paix est manifeste du niveau local au plus haut niveau. En effet, les femmes africaines ne se contentent plus de fournir uniquement de l'assistance humanitaire aux victimes de guerre, mais sont également devenues très actives dans les débats sur les questions de la paix, de la sécurité et de la coopération internationale. D'autre part, elles militent activement pour la mise en oeuvre des stratégies prospectives de Nairobi. Ces stratégies fournissent une cartographie des changements futurs visant à rendre aux femmes leur place de droit dans la vie sociale, économique et politique et à offrir au monde en général, et à l'Afrique en particulier, les avantages de la participation des femmes à la lutte pour la réalisation d'une société bien équitable et pacifique.

120. Vu l'importance de la participation des femmes africaines à la lutte pour la réalisation d'une paix juste et totale en Afrique, tous les efforts devront être déployés pour accroître leur efficacité dans ce sens. Les processus qui permettront de réaliser cet objectif ont été élaborés dans les stratégies prospectives de Nairobi, le Plan d'action de Kampala et les Plates-formes globale et africaine d'action.

121. Le chapitre qui suivra présente quelques propositions et mécanismes pour une participation plus effective des femmes au processus de la paix, basés sur des recommandations tirées de ces documents.

VI. LES FEMMES AFRICAINES DANS LE PROCESSUS DE PAIX

A. Pourquoi les femmes devraient être impliquées dans le processus de paix

122. Comme il a été déjà mentionné, bien que les femmes supportent souvent un fardeau disproportionné des souffrances et de la misère engendrées par les conflits armés, elles ne participent guère à la prise de décisions conduisant à la guerre et sont presque totalement exclues du processus de paix entrepris aux niveaux national et international. Au niveau national, il n'existe virtuellement aucune femme dans les organes gouvernementaux qui s'occupent de la défense, de la sécurité et des relations internationales. Il est de tradition aussi que les femmes soient exclues de tout rôle dans les affaires publiques. Elles n'interviennent également pas dans l'élaboration du système éthique qui définit les relations humaines dans chaque société et chaque religion, notamment le christianisme et l'Islam. Jusqu'à une date récente, elles étaient complètement exclues du clergé. Les principales idéologies religieuses soutiennent la perpétuation de la prédominance des hommes dans toutes les sphères de la vie et, en particulier, comme arbitres du comportement et gardien de la morale publique.

123. Ainsi, les femmes, à quelques exceptions près, n'occupent aucune place dans la vie publique. Dans l'histoire mondiale, les femmes n'ont presque jamais eu un rôle politique important à l'exception des reines qui ont hérité du trône en l'absence d'héritiers mâles. En Afrique, ces exceptions se sont principalement limitées au statut de conseillères spéciales, de soeurs, d'épouses et de mères de rois. Les livres d'histoire africaine sont donc muets sur le rôle des femmes dans le règlement des conflits et le maintien de la paix⁴⁸.

⁴⁸ Les femmes dans le processus de paix. Document élaboré par la CEA pour la cinquième Conférence régionale africaine sur les femmes.

124. Cette exclusion des femmes des initiatives de la paix est une injustice qui doit être réparée à la fois comme un acte de justice sociale et comme un droit pour les femmes d'avoir leur mot à dire sur des questions qui affectent leurs vies, leurs familles et leurs communautés dans lesquelles elles constituent plus de 50% dans la plupart des cas. D'autre part, les femmes sont mieux placées pour défendre leurs intérêts et par conséquent, pour des questions cruciales telles que les conflits et qui affectent négativement leurs vies, leur présence au niveau de prise de décision est très importante pour le processus de paix y compris la prévention, la gestion et le règlement des conflits c'est-à-dire avant, pendant et après la guerre.

125. Les femmes africaines ne sont pas toujours restées à subir passivement les conséquences des conflits. Dans une certaine mesure, elles ont apporté le soutien nécessaire pendant la guerre en exécutant des tâches telles que préparer la nourriture, soigner et encourager les blessés, servir de messagères, inciter et préparer les jeunes gens à partir combattre. Les femmes ont toujours eu des raisons justifiant leur participation aux conflits armés. Les femmes ont en effet pris des armes pendant les guerres de libération nationale au Mozambique, en Namibie et au Zimbabwe. Il y avait également eu des combattantes en Erythrée et au Libéria, et dans tous les cas, elles ont combattu pour un idéal : Libération nationale et auto-détermination, justice politique et progrès social, lutte contre l'oppression, légitime défense. Cependant, la plupart de ces efforts ont été sous-estimés, sans aucune reconnaissance, ni considération.

126. Les guerres de libération en Afrique australe, dans la seconde moitié du XXe siècle, ont produit de nombreuses femmes fortes aussi bien parmi les guérilleros que parmi les militantes politiques. Malgré ses déboires judiciaires et politiques ultérieurs, Nomzamo Winifred Mandela, de l'Afrique du Sud a souvent incarné l'espoir et la lutte, surtout dans les années 80. Une autre femme moins controversée mais également militante et activiste était Nohtsikelo Albertina Sisulu, qui a également été soumise par le régime d'apartheid à un harcèlement incessant, au bannissement et à la détention⁴⁹. Par conséquent, les activités que mènent les femmes pendant la guerre devront être reconnues et utilisées dans la promotion de la paix.

127. Même si le rôle des femmes dans le maintien de la paix et l'accélération du processus démocratique, est de plus en plus reconnu dans le monde, celles-ci continuent d'être toujours les principales cibles pendant les conflits armés. En outre, leur exclusion des décisions politiques et de règlement de conflits ne peut que renforcer leur vulnérabilité. L'expérience a démontré que la lenteur du processus d'accords sur le règlement pacifique des conflits armés ne fait que prolonger les souffrances des femmes, des hommes et des enfants, et plus particulièrement celles des femmes, vu qu'elles doivent supporter le poids de faire survivre la famille (les nombreux "accords de paix" sur la situation au Libéria en sont un témoignage).

128. Dans le but d'accroître les chances de survie de millions d'Africains, qui, sans en être responsables, sont condamnés à mourir soit par la guerre, la pauvreté, la famine, la haine, la destruction ou la pollution de leur environnement naturel, les femmes africaines sont en train de chercher les voies et moyens par lesquels elles pourront mieux contribuer à l'amélioration de la situation. En effet, ceci ne peut se réaliser que par l'instauration d'un partenariat actif entre les hommes et les femmes, basé sur l'égalité, facteur essentiel susceptible de favoriser le développement, de venir à bout de la discrimination et de créer une société plus harmonieuse, juste et prospère. Un tel partenariat, implique naturellement un respect mutuel des droits inaliénables

⁴⁹ Ibid.

de tous aux mêmes privilèges de responsabilité et d'opportunité. Pour qu'une véritable égalité puisse s'instaurer, il est également nécessaire de procéder à de profondes révisions des rôles des hommes aussi bien que ceux des femmes.

129. La réussite d'un tel partenariat par rapport aux conflits sur le continent, serait un gage que les femmes peuvent passer de victimes de guerre en agents de changement. Mais, comme l'a dit le Dr. Nafis Sadik, Directeur exécutif du Fonds de Nations Unies pour la population:

"Aucun changement fondamental en faveur des femmes ne serait possible sans un changement massif du comportement des hommes. Ceci est plus qu'un point de vue philosophique : les hommes contrôlent les systèmes juridique, administratif et financier qui dénie à un grand nombre de femmes, le droit à la propriété foncière, à l'héritage, à l'accès au crédit, à travailler ou à entrer dans le commerce"⁵⁰.

Par conséquent, un changement ne peut s'opérer que si les hommes acceptent de coopérer avec les femmes.

130. Etant donné que ce sont les femmes qui se chargent de la vie normale avant et après les conflits, elles sont les mieux placées pour apprécier les réelles conséquences des conflits. Etant également les plus grandes victimes des guerres et des conflits armés, elles pourront apporter une contribution inestimable dans la définition des options et mesures à prendre pour une paix et un règlement de conflit durables. En effet, les femmes ont tendance à percevoir les choses d'une manière différente de celle des hommes. Chez elles, l'idée de tuer est une cruauté, peut-être du fait qu'elles sont toujours associées à l'action de donner et d'entretenir la vie. Il est vrai qu'il y a de moment où les femmes font recours à la violence, mais de par l'histoire, les agresseurs ont toujours été des hommes. Pour les femmes, la paix signifie la protection de l'enfant, de la famille et de la vie plutôt qu'une accumulation des armes et la polifération d'engins de destruction massive et autres. En tant que groupe, les femmes n'ont jamais institutionnalisé la violence ou les systèmes d'oppression.

131. Les femmes peuvent ne pas être naturellement aussi habiles négociatrices que les hommes. Mais, vu qu'elles n'avaient jamais participé au processus de négociation au plan national, elles pourront nécessairement apporter des idées neuves. Dans le contexte global par exemple, leur perception de la question les autorise à mieux cerner les corrélations entre l'égalité, le développement et la paix ainsi que le besoin d'analyser toutes les stratégies sur chacune des questions en rapport avec les deux autres; elle leur permet également de devenir des catalyseurs de la paix et du changement politique. Par conséquent, les perspectives féminines sont cruciales pour la compréhension de toutes les dimensions de la société humaine et pour faciliter un changement constructif. Elles seraient ainsi de véritables agents de changement.

132. En plus, compte tenu de leurs longues expériences de pacificatrices dans la famille en tant mères, épouses et soeurs, les femmes préfèrent généralement résoudre les problèmes ouvertement, librement et à travers une discussion et un dialogue francs et honnêtes entre toutes les parties. Elles sont habituées à régler les disputes par les meilleurs moyens sans qu'aucune des parties en conflits

⁵⁰ Tiré de "The Advancement of Women: Notes for Speakers - United Nations Department of Public Information, 1995.

ne se sente lésée - une solution raison-raison - un model de famille qui recherche l'équité et la réconciliation plutôt que la victoire et le châtement⁵¹.

133. Par ailleurs, en tant que donneuses de vie, les femmes peuvent offrir une perspective et expérience spéciales qui pourront aider à abandonner les méthodes destructrices de règlement de problèmes et conflits humains. La manière dont les femmes abordent les relations sociales et les questions économiques, leur préoccupation vis-à-vis des relations harmonieuses ainsi que leur compétence dans le maintien de ces relations constituent la preuve de leurs grandes capacités. Ces capacités qui sont désespérément nécessaires pour la survie de la société humaine peuvent être entièrement exploitées. En effet, les femmes devront avoir la possibilité d'exercer leur talent de pacificatrice à un niveau qui dépasse celui de la famille, plus particulièrement aux niveaux national et international.

134. Samir Sanbar, Secrétaire général adjoint du service de l'information publique des Nations Unies avait souligné ce point dans l'introduction de la revue "The Advancement of Women: Notes for Speakers", lorsqu'il a écrit:

"le monde ne peut plus se permettre de faire obstacle à la créativité et à l'énergie d'une grande moitié de l'humanité dans la résolution de nos problèmes et la création d'un monde plus stable. Les objectifs de la paix, de la sécurité et du développement ainsi que ceux des droits de l'homme sont étroitement liés et nécessitent la participation de tout un chacun".

135. Dans le paragraphe 235 des stratégies prospectives de Nairobi, que tous les gouvernements ont adapté, l'accent a été mis sur le fait que :

"Une paix universelle et durable ne saurait se réaliser sans la pleine et égale participation des femmes aux relations internationales, notamment, à la prise des décisions qui concernent la paix, y compris les processus prévus par la Charte des Nations Unies pour le règlement pacifique des différends. Le paragraphe 237 stipule également que : "Il est évident que les femmes du monde entier ont montré qu'elles étaient éprises de paix et qu'elles souhaitaient jouer un plus grand rôle en matière de coopération internationale ainsi qu'aux fins de bonne intelligence et de paix entre les différentes nations. Il conviendrait de lever, le plus tôt, tous les obstacles qui, aux niveaux national et international, les empêchent de contribuer à l'instauration de la paix et de la coopération internationale.

136. En conclusion, les conflits militaires et la diplomatie, qui ont été longtemps exclusivement orchestrés par des hommes, ont été incapables de mettre en place un système fiable susceptible de sauvegarder la paix. Ce constat rend plus impérative la participation des femmes à tous les niveaux du processus de paix. Le fait de leur donner la possibilité de participer à tous les niveaux de décisions politiques relatives aux conflits permettrait d'apprécier à quel point elles font la guerre moins que les hommes.

⁵¹ Peace Education - Paper prepared by ECA for the Regional Conference on Women and Peace, Kampala, novembre 1993.

B. Responsabilisation des femmes en vue de leur participation au processus de paix

137. En réalité, que les femmes réussissent à faire reconnaître à tous les niveaux leurs compétences en matière de maintien de la paix ou qu'elles les utilisent en tant que facteurs de changement, comme il a été déjà démontré dans les paragraphes précédents, l'efficacité des femmes dans le processus de la paix ne peut être visible que si elles ont le **pouvoir**. Jusqu'ici, le pouvoir des femmes a été observé à travers les activités de leurs mouvements, groupes, organisations, associations et même des militantes indépendantes. Elles ont démontré le pouvoir d'influence et de pression qui sont toutes hors du courant politique. Cette forme de pouvoir a été jusqu'ici utilisée pour changer des lois et pratiques négatives; elle est en effet, nécessaire et devrait être encouragée.

138. D'autre part, pour que des femmes puissent participer activement et efficacement au processus de la paix, elles doivent d'abord occuper les plus hautes positions au sein des structures politiques traditionnelles, constituer une partie intégrante de l'appareil de prise de décision conduisant au règlement des conflits et être capables de décider, au même titre que les hommes, de l'orientation de la société. Un tel développement nécessite des politiques actives d'opportunité égale, d'égalité entre les hommes et les femmes à tous les niveaux ainsi que la levée de barrières invisibles d'attitude et de comportement qui entravent la promotion des femmes aux postes de pouvoir et de prise de décision y compris l'insuffisance des systèmes d'éducation et de formation qui renforce les disparités entre les hommes et les femmes. Les femmes devront obtenir de postes de décision au gouvernement, dans les partis politiques, les syndicats et les organisations commerciales en vue de faire connaître leurs préférences et leurs intérêts.

139. L'un des principaux défis à relever est celui du rôle des femmes comme dirigeantes, administrateurs et décideurs politiques. Car, c'est uniquement lorsqu'elles participent à l'élaboration, à la planification, à la formulation et à la mise en oeuvre des politiques que les femmes pourront le mieux contribuer au développement durable⁵², qui ne peut se réaliser sans la paix.

140. L'intégration des femmes dans la structure du pouvoir public ne peut se réaliser que lorsqu'elles sont responsabilisées économiquement et politiquement. La responsabilisation des femmes est une stratégie qui a été demandée dans plusieurs déclarations et décisions internationales pour la promotion des femmes. La cause du développement et de la paix n'a d'égale que celle de la responsabilisation économique et politique des femmes. S'agissant de l'Afrique, les femmes sont prêtes à jouer un rôle inlassable pour la réalisation de la paix; leur responsabilisation dépend de leurs gouvernements respectifs.

141. La responsabilisation des femmes, signifie, qu'on les dote de moyens intellectuel, émotionnel, éducationnel et matériel leur permettant d'exercer un contrôle sur les décisions et ressources qui leur sont essentielles, et dans ce cas particulier, le développement et la paix. Mais en vue de permettre aux femmes d'être mieux préparées à traiter les questions les plus insolubles aux plans local, national, régional et global, elles doivent non seulement bénéficier de la formation et du renforcement de capacités nécessaires à la formation d'une génération de dirigeants compétents, mais aussi découvrir les opportunités et défis qui leur sont pour la plupart encore inconnus. Ceci peut être réalisé et soutenu à travers le partage de pouvoir entre les hommes et les

⁵² Beijing and Beyond: Journalists look at Women issues into the 21st Century.

femmes à tous les niveaux des domaines politique, économique et administratifs où sont prises les décisions qui affectent la vie de tous les membres de la société.

Stratégies de responsabilisation

142. Dans le but de responsabiliser les femmes afin de leur permettre de participer pleinement et activement au processus de la paix, les gouvernements africains doivent adopter des stratégies à la fois politiques et institutionnelles.

1. Stratégie de politique

143. L'une des plus importantes stratégies de politique de responsabilisation des femmes est la **révision des garanties constitutionnelles nationales** qui sont, dans la plupart des pays africains, indifférents à la question des sexes ou complètement discriminatoires à l'égard des femmes. Dans le même sens, **des mesures législatives émanant des dispositions constitutionnelles doivent également être amendées et reformées**. La plupart de ces mesures sont basées sur des interprétations de constitutions qui sont elles-mêmes déformées et discriminatoires. Des réformes sont particulièrement nécessaires dans les domaines : i) de l'égalité devant la loi, ii) du mariage et du divorce, iii) de l'héritage, iv) de la propriété foncière, v) de la citoyenneté. Ces réformes doivent être entreprises en étroite connexion avec la mise en oeuvre des dispositions de la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, qui a été ratifiée par la majorité des pays africains. La convention a prévu également des mesures qui doivent être prises par les Etats en vue d'éliminer la discrimination à l'égard des femmes et qui les obligent à poursuivre les différentes politiques et d'entreprendre également des actions qui pourraient assurer l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines d'efforts humains. Ceci est très important pour la paix et le développement, en raison du fait que les inégalités nationales et globales se perpétuent et aggravent les tensions de tous genres.

144. Au niveau de prise de décision politique, **l'action affirmative** (les mesures visant à éliminer la discrimination, à remédier le passé et prévenir la discrimination future) est une stratégie nécessaire étant donné qu'elle pourrait ouvrir des opportunités pour des femmes. Le but de l'action affirmative, est d'assurer que les hommes et les femmes aient une opportunité égale de concourir pour toute position de pouvoir ou de prise de décision (naturellement, une opportunité égale restera un outil inefficace dans une société où les femmes continuent d'être discriminées en termes d'éducation). Les autres moyens permettant de réussir une action affirmative sont le **système de quota** et la définition par les gouvernements des **objectifs spécifiques et précis** qui pourront accélérer l'égalité entre les sexes.

2. Stratégies institutionnelles

145. Une stratégie institutionnelle majeure de responsabilisation entraîne nécessairement la création des mécanismes nationaux de promotion des femmes (la plupart des pays africains en ont déjà créés). Pendant la dernière décennie (1985-1995), le rôle de ces mécanismes étaient de suivre la mise en oeuvre des stratégies prospectives de Nairobi pour la promotion des femmes. Leurs principales fonctions étaient de promouvoir l'intégration des besoins et préoccupations des femmes dans les politiques et programmes des gouvernements, de mobiliser un appui local et de sensibiliser les femmes sur leurs droits et leur engagement aux niveaux national et international. Des structures appropriées d'appui, qui pourront exposer les différents besoins et préoccupation des femmes devront également être créés. Les domaines suivants peuvent, entre autres, être abordés : i)

Développement de l'enfant; ii) droits des femmes; iii) crédit; iv) formation professionnelle; v) éducation. L'efficacité d'un tel mécanisme et de ses structures d'appui dépendrait de l'engagement des gouvernements et ceci serait reflété dans les niveaux de ressources adéquates, le statut institutionnel, la compétence technique et dans la capacité d'utiliser l'information. L'amélioration de ces facteurs s'avère nécessaire pour l'élimination d'autres obstacles à la promotion des femmes.

146. Les femmes qui constituent plus de 50% de la population, dans plusieurs pays africains, ont besoin de sentir qu'elles ont autant de droits que les autres 50% de la population de leurs pays respectifs, afin de mieux participer aux prises des décisions sur la paix pour laquelle leurs perspective et approche sont essentielles. En effet, leurs rôles dans les forums politiques ont été jusqu'ici minimisés. La lutte que mènent les femmes pour leurs droits est indissociable de la lutte pour la paix, par conséquent, elles doivent tourner leurs énergie et compétence vers le changement du système de guerre.

147. La responsabilisation des femmes à travers l'élimination de tous les obstacles qui entravent leur bien-être et l'adoption des lois qui éliminent toutes les discriminations à leur égard, ainsi que le soutien et le renforcement des mécanismes de suivi des politiques et programmes du gouvernement qui permettent d'assurer que les femmes soient à la fois participantes et bénéficiaires de ces politiques et programme, est un facteur qui leur permettrait de fournir une approche plus constructive en matière d'utilisation de pouvoir et de règlement de conflit. Le cycle constant d'agression et de représailles ainsi que la croyance en l'efficacité de la violence ne peuvent être brisés que si tous les membres de la société sont impliqués dans la recherche de la solution finale. Bien que la participation des femmes ne constitue pas une panacée pour une paix durable, leur participation à la prise des décisions est vitale pour les efforts de paix aux niveaux national, régional et global. Il ne se pose aucun doute sur le fait que les femmes apportent de nouvelles perspectives au courant politique à travers leurs différents rôles dans la famille et la communauté.

C. Comment les femmes africaines peuvent contribuer au processus de paix

148. La participation totale et active des femmes dans chacune des trois phases du processus de paix - prévention, règlement et gestion de conflit - est d'une égale importance et pour chacune des phases, les femmes pourraient apporter leurs perspectives spéciales et compétences reconnues. En effet, ces phases ont été examinées comme suit :

1. Prévention de conflit

149. Certains des facteurs qui ont provoqué des tensions et même des conflits ou des guerres, ont été déjà évoqués. Ceux-ci incluent i) la négligence, la dislocation ou la violation des dimensions économique et sociale de la paix; ii) l'accumulation des armes et des dépenses militaires et iii) la violation excessive des droits de l'homme ainsi que la violence à l'égard des membres vulnérables de la société, en particulier, les femmes. Chacune de ces questions, si elle est poussée à l'extrême, peut provoquer des tensions qui conduisent inévitablement aux conflits. L'accent a été mis sur cette situation dans le paragraphe 13 des stratégies prospectives de Nairobi qui stipulent que :

"La paix signifie non seulement l'absence de guerre, de violence et d'hostilité aux niveaux national et international, mais également le respect de la justice sociale et économique, de l'égalité et de tous les droits de l'homme et des libertés fondamentales aux seins des sociétés..."

a) Paix par l'éducation

150. Un monde sans guerre, sans violence et sans violation des droits de l'homme signifie un environnement social qui favorise l'épanouissement total de l'être humain, caractérisé à tous les niveaux par la tolérance, le respect mutuel, l'effort de respecter et de comprendre les différences afin que les conflits puissent être réglés sans aucun recours à la violence. Selon les stratégies prospectives de Nairobi, des valeurs comme la tolérance, l'égalité entre les races et les sexes et le bon voisinage devront être encouragés et intensifiés pour constituer la base de la paix par l'éducation qui devrait être formulée pour tous les membres de la société en particulier les enfants et les jeunes.

151. Nancy Shelly, militante australienne pour la paix a défini la paix par l'éducation en suggérant que :

- elle se préoccupe du respect des personnes, des relations personnelles, du règlement des conflits, de la justice sociale, du partage des ressources mondiales, de la coopération et de la communauté;
- elle traite de l'oppression, du sexisme, du racisme, de l'injustice et reconnaît que la violence n'a rien à voir avec le pouvoir;
- elle implique l'adoption d'une approche radicale vis-à-vis des programmes et structures scolaires et des relations personnelles au sein des écoles;
- elle s'intéresse à la planète, à l'environnement et au rapport de l'homme avec d'autre vie; elle entreprendra une étude sur la guerre et ses conséquences; examinera les différentes façons de traiter les conflits et de créer des mécanismes de règlement international, national et personnel du conflit;
- elle n'est pas confinée aux écoles mais implique la communauté étant donné qu'elle a tendance à affecter toute la société.

152. La paix par l'éducation est d'une importance capitale pour chaque citoyen parce que la paix ou son absence affecte chaque facette de la vie, l'objectif de la paix par l'éducation est de transformer les relations non pacifiques aux niveaux personnel, communautaire, national et international en relations pacifiques. Un état où la discorde ou le désordre infligé sous forme de violence est évité. Cela signifie la participation de chaque homme et femme en tant que agents de socialisation et d'éducation informelle.

i) Cibles de la paix par l'éducation

153. **La famille** est la première et la plus importante des cibles de la paix par l'éducation. C'est dans la famille que les enfants sont exposés le premier aux relations humaines positives ou négatives qui sont des concepts fondamentaux de la paix durable. Une relation d'égalité et de respect mutuel entre l'homme et la femme est un fondement essentiel pour la paix dans la vie familiale et une importante source d'apprentissage pour l'enfant.

154. Les gouvernements et les organes législatifs, les dirigeants de la communauté, les institutions de développement et de financement ainsi que les médias, doivent aussi être des cibles de la paix par l'éducation, compte tenu de leur implication dans les décisions et/ou les activités sur la paix. Les problèmes de développement humain, de règlement de conflit armé, de développement et de protection de l'environnement, des droits de l'homme, de la violence contre les femmes, les réfugiés, l'analphabétisme, la santé, le SIDA, la caractérisation stéréotypée, le sensationnalisme etc, sont tous liés aux décisions politiques prises par ces dirigeants au niveau national et qui, à leur tour, exercent un impact sur le statut quo en ce qui concerne la paix.

ii) Femmes en tant qu'enseignantes de la paix

155. En tant que premiers agents de socialisation, les femmes sont, pour leurs enfants, des enseignantes naturelles de paix par l'éducation. En jouant leurs rôles en tant que parentes, pourvoyeuses de services, enseignantes, elles pourraient inculquer à leurs enfants des valeurs comme le respect des autres, le règlement pacifique des conflits et des problèmes, le partage, le partenariat, la tolérance, le sens de la justice et de l'équité et l'égalité entre les sexes, toutes qualités nécessaires à une vie durable. Cela pourrait être étendu au niveau de l'école primaire où les femmes constituent l'essentiel du corps enseignant. Ici, elles ont la responsabilité d'influencer les attitudes favorables à la paix à la base même de l'éducation de type scolaire, ce qui est susceptible d'avoir un impact durable sur la formation de la personnalité des futurs adultes.

iii) Enseignement de la paix par l'éducation dans les écoles et les universités

156. L'enseignement de la paix par l'éducation devrait commencer dès le niveau maternel avec l'utilisation des images, des chansons et des jeux; toutes les méthodes employées devront également mettre l'accent sur les vertus de la paix et d'une co-existence pacifique.

157. Les éducateurs des écoles de niveaux primaire et secondaire doivent être vigilants dans les messages transmis aux jeunes par les livres scolaires, particulièrement les livres d'histoire, surtout en ce qui concerne l'interprétation des événements. La guerre ne doit pas être considérée comme inévitable. Les diverses cultures et nations ne doivent pas comporter des notions stéréotypées ou des images d'ennemis perçus; les femmes ne doivent pas être décrites comme des êtres moins capables. Des alternatives à la violence et aux méthodes violentes doivent devenir des composantes essentielles de la paix par l'éducation dans les écoles primaires et secondaires.

158. Au niveau universitaire, des cours de base sur les alternatives pacifiques de règlement des conflits devraient être dispensés et rendus obligatoires pour tous les étudiants, tandis que la recherche, dans ce domaine, devrait être encouragée en adoptant des mesures d'incitation. La compréhension des conditions nécessaires de paix dans tous les secteurs de la vie et la responsabilité collective de son maintien devraient être insérés dans toutes les disciplines afin qu'au sortir de l'Université, chaque étudiant ait acquis des notions sur le rôle qu'il/elle doit jouer dans la promotion de la paix.

iv) Les médias et la paix par l'éducation

159. Les femmes et les hommes des médias et dont la plupart sont plus attirés par les images de guerre que celles de la paix, doivent se réengager au rôle d'enseignement de la paix particulièrement dans le contexte de la prolifération des guerres et des conflits armés dans le monde et en Afrique en particulier. Conscients de l'influence qu'ils exercent sur la formation de l'opinion publique et sur le processus de prise de décision au niveau de la société entière, il est vital qu'ils jouent leur rôle d'une manière qui témoigne de leur sens de responsabilité. Cette responsabilité devrait se refléter dans leurs méthodes de collecte, d'analyse, de présentation et de diffusion de l'information en vue d'encourager et de promouvoir une co-existence pacifique et une sécurité collective.

b) L'éducation pour la paix

160. Les effets pervers des conflits armés sont surtout la distorsion des valeurs sociales ainsi que l'adoption, pour les enfants, des comportements agressifs et violent. Le fait d'être chroniquement exposés à la guerre et de s'identifier aux agresseurs, poussent les enfants (aussi bien que les adultes) à croire que la violence est un moyen efficace permettant d'arrêter les conflits. Les programmes d'éducation pour la paix peuvent essayer de redresser le déséquilibre créé par l'exposition des enfants à la violence et les doter des compétences leur permettant de régler pacifiquement des conflits interpersonnels. L'éducation pour la paix est, en effet, un facteur très essentiel à la fois de réhabilitation des "petits soldats" qui sont devenus un fait courant sur le continent ainsi que la préparation des enfants et des adultes à maîtriser des situations qui pourraient générer des tensions et des conflits. En tant qu'éducatrices, agents social et de la communauté ainsi que membres des organisations non-gouvernementales, les femmes peuvent jouer un rôle vital dans les activités de l'éducation pour la paix.

161. L'éducation pour la paix, basée inévitablement sur une relation de coopération entre les hommes et les femmes, est un processus qui devrait opérer dans toute situation d'apprentissage, dans toute structure et dans tout mécanisme grâce auxquels les sociétés apprennent à gérer leurs affaires publiques.

162. A travers l'enseignement, la sensibilisation, les groupe de pression et la diffusion de l'information, les femmes peuvent mener leurs activités relatives à la paix par l'éducation dans les familles, les écoles et les universités, dans les collectivités locales, les organisations communautaires, les lieux de culte et de travail, dans les organisations syndicales et professionnelles, dans les grands forums des gouvernements et de la diplomatie et dans les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, etc. Tout comme leurs homologues du Nord, les femmes africaines peuvent également contribuer d'une manière substantielle à la paix par l'éducation grâce à la recherche dont les résultats pourront aboutir à la plaidoirie pour une démocratie participative, la préservation d'un environnement sain, l'élimination des instruments de guerre et la prédominance des valeurs et des attitudes favorables à la paix et au développement d'un nouveau type de relations interpersonnelles et internationales basé sur le partenariat et la tolérance.

c) Prévention de conflit au niveau politique

163. Dans la plupart des pays africains, les dépenses militaires ne font que s'accroître aux dépens de la santé, de l'éducation et d'autres programmes sociaux, privant ainsi une grande couche de la société de leurs besoins fondamentaux. (Ceux-ci sont souvent considérés comme les dimensions économiques et sociales de la paix). D'autre part, les pays à régime militaire disposent d'un taux élevé de dépenses militaires par habitant, un effectif élevé des forces armées par rapport à la population et une structure inquiétante de violence officielle interne - oppression, torture, brutalité, disparitions et assassinats politiques. Ces conditions sont largement suffisantes pour provoquer la tension, l'instabilité et les conflits internes.

164. La préoccupation des femmes africaines par rapport aux violations des droits de l'homme, aux souffrances humaines et au gaspillage des ressources sur les dépenses militaires restera sans écho tant qu'elles ne participeront pas aux prises de décisions. Bien que, dans presque tous les pays africains, les femmes constituent plus de 50% de l'ensemble de l'électorat, et qu'elles aient le droit de voter et de se faire élire, ceci n'est pas traduit par une représentation égale. Le nombre des femmes occupant de fonctions électives ou nommées demeure inacceptablement faible. Par exemple, très peu de femmes accèdent au plus haut niveau de participation dans la législature nationale et plus rares sont également celles qui accèdent aux postes majeurs de prise de décision dans le gouvernement.

165. Même dans les pays en démocratie, le rôle actif des femmes dans le processus démocratique avait contribué énormément au déclenchement des changements politique et juridique. Cependant, l'avènement de la démocratie n'avait pas favorisé une participation égale dans les affaires politiques et aux prises de décision. En effet, les femmes ont un accès limité aux allées leur permettant d'atteindre le pouvoir au plus haut niveau, en particulier, au sein des comités directeurs des parties politiques et des syndicats. Comme l'illustre une observation faite en 1991 par Edith Cresson, ancienne Premier Ministre de la France, "Les postes de responsabilité sont déniés aux femmes non pas par le peuple, mais par les apparatchik des partis et commentateurs politiques qui sont tous des hommes imbus de conservatisme"⁵³.

166. L'exclusion des femmes, au niveau de la prise des décisions politiques, les prive de leurs droits et responsabilités les plus importants en tant que citoyennes et limite également l'accès de leurs intérêt et perspectives aux décisions clés relatives aux budgets nationaux et aux priorités de l'Etat. Leurs compétences ne sont pas utilisées et leurs points de vue demeurent ignorés et non pris en compte, pourtant l'occupation d'un poste élevé est une responsabilité cruciale et un devoir important que les femmes peuvent bien accomplir. En votant pour les autres femmes, elles peuvent provoquer non seulement des changements politiques mais aussi des changements dans la politique publique, l'économie et la société en général. Le taux de participation des femmes aux activités électorales peut être amélioré à travers l'éducation et les campagnes de sensibilisation, la formation politique et de leadership, ainsi que l'assistance et le financement de campagne pour les femmes candidates aux postes politiques. A travers leur élection et nomination aux postes politiques et de prise de décision, les femmes pourront entre autres, influencer sur l'allocation des ressources et suivre de près les violations des droits de l'homme commises par les gouvernements etc.

⁵³ Extrait de "The Advancement of Women: Notes for speakers - United Nations Department of Public Information, 1995.

167. Les femmes africaines parlementaires sont déjà actives dans les efforts de paix, même si en nombre très limité. L'augmentation de leur nombre nécessite le soutien et le vote de toutes les autres femmes. Comme disait en 1991 à New York, Geraldine Ferraro, candidate en 1984 à la vice-présidence des Etats-Unis, au cours de la célébration de la Journée Internationale de la Femme "Ce dont nous avons besoin n'est pas juste quelques femmes qui font l'histoire, mais plusieurs femmes qui font la politique. Seules les femmes, avec la puissance de leur vote, peuvent amener plus de femmes au parlement et ainsi aux prises de décision politique.

d) Prévention de conflit au niveau de la société civile

168. Ce n'est pas uniquement en tant que parlementaires et politiciennes que les femmes peuvent exercer leur influence sur les décisions relatives à la prévention des conflits. Les femmes occupant les poste d'autorité d'administration civile et de politique, à la fois, dans les secteurs public et privé peuvent également influencer des décisions dans les domaines tels que les finances, la défense et les affaires étrangères. Dans le domaine des mass media, en tant que reporters, éditeurs, producteurs et directeurs, les femmes peuvent exprimer leurs opinions et préoccupations et par conséquent sensibiliser le public par rapport aux mesures répressives du gouvernement, aux dépenses militaires excessives, à la négligence des secteurs sociaux de développement ainsi qu'à la prolifération des armes personnelles.

169. Les femmes peuvent également contribuer au règlement des conflits à travers leurs activités en tant que groupe communautaire, associations professionnelles, réseaux et autres organisations non gouvernementales. En Afrique, comme partout ailleurs, on assiste à un événement de grande importance, à savoir l'émergence des ONG qui agissent comme défenseur, arbitre et militante en faveur des questions des droits de l'homme, du désarmement, de la responsabilité politique et économique, du suivi des politiques gouvernementales du rassemblement d'aide et de la mobilisation des femmes en particulier au niveau communautaire dans les zones rurales et urbaines. Moins soumises aux contraintes bureaucratique et politique des organes officiels, les ONG ont accès à l'information provenant de source locale, dont parfois les gouvernements ne disposaient pas. Mis à part, leur impact local et leur influence au niveau national, les ONG jouent également un rôle très important dans les forums internationaux. Travaillant avec les communautés locales, elles fournissent des formules de crédit et de commercialisation, des activités génératrices de revenus, de soins de santé, la planification familiale et l'éducation y compris la formation dans plusieurs domaines. De cette façon, les ONG peuvent contribuer énormément à satisfaire le besoins fondamentaux des différentes couches de la société. Les forums des ONG peuvent également être très efficaces dans la sensibilisation des populations par la mise en commun des ressources à travers des réseaux bien structurés. Les activités des ONG africaines, en faveur de la paix sous la coordination de FEMNET ont été déjà remarquables.

170. Les associations professionnelles peuvent entreprendre des recherches en matière de paix, en particulier des études sur les causes profondes des conflits, les effets des conflits sur les femmes et les enfants dans les différents pays africains, la façon dont les femmes peuvent participer à la collecte des données sur l'alerte précoce ainsi que le rôle potentiel des femmes dans la prévention des conflits et l'instauration de paix. Dans leurs activités de plaidoirie, d'autres ONG peuvent organiser des séminaires de sensibilisation au niveaux national, sous-régional et régional.

e) Participation des femmes au processus de la paix au niveau régional

171. La plupart des activités évoquées sur la participation des femmes au processus de la paix ne concernaient que le niveau national, où dans leur rôle d'enseignantes de la paix, d'agents de média et de décideurs, elles peuvent oeuvrer pour la prévention des conflits dans leurs propres pays. Cependant, à travers les réseaux, certaines des activités, en particulier les recherches, les séminaires et les ateliers ainsi que des échanges d'information et d'expériences peuvent être entreprises aux niveaux sous-régional et régional.

172. Au niveau régional, l'Assemblée des Chefs d'Etats et de Gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) a adopté en 1993, une déclaration créant un mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits en lieu et place des arrangements ad hoc faits pour juguler les conflits inter-Etats.

173. Selon la Déclaration, "le mécanisme" s'articulera autour d'un Organe Central, composé des Etats membres du Bureau de la Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernement, des Etats du précédent et, (s'il est connu) du futur Président en exercice et ses décisions seront exécutées par le Secrétaire général et le secrétariat.

Le mécanisme a comme objectif premier de prévoir et de prévenir les conflits. En cas de conflit, il aura la responsabilité de rétablir et de consolider la paix en vue de faciliter le règlement du conflit. A cette fin, l'OUA peut constituer et déployer des missions civiles et militaires d'observation et de vérification de taille et de durée limitées. En fixant ces objectifs, nous sommes fermement convaincus qu'une action prompte et décisive dans ces domaines permettra d'éviter l'éclatement des conflits et, au cas où ils surviennent, d'empêcher qu'ils ne dégèrent en conflits intenses ou généralisés. En mettant l'accent sur les mesures d'anticipation et de prévention et sur l'action concertée de rétablissement et de consolidation de la paix, nous éviterons d'avoir recours à des opérations de maintien de la paix complexes et onéreuses que nos Etats auront des difficultés à financer.

"L'Organe Central fonctionnera au niveau des Chefs d'Etat ainsi qu'à celui des Ministres et des Ambassadeurs ou de tout autre représentant dûment mandaté. Il peut, en cas de besoin, solliciter la participation d'autres Etats membres de l'OUA à ses délibérations, particulièrement les pays voisins. Il peut recourir à l'expertise militaire, juridique ou autre, disponible sur le continent dans l'exercice de ses fonctions"⁵⁴.

174. A la lumière de ce qui précède, il est clair que le processus de la paix sur le continent, évitera autant que possible les opérations militaires, pour que le maintien de la paix ne puisse pas constituer une priorité du moment. Par ailleurs, la composition de l'Organe Central laisse la porte ouverte pour la participation des autres groupes, y compris les femmes. Ainsi, en tant que ambassadeurs, ou représentantes dûment mandatées et experts en droit ou autres domaines, les femmes peuvent, participer aux travaux de l'Organe Central. Par conséquent, il ressort de la responsabilité des Etats membres de l'OUA de désigner des femmes devant y participer et il revient aux femmes, de lutter pour ces droits car, en raison des conflits qui affectaient plusieurs pays du

⁵⁴ Extrait de la Déclaration de la Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement sur la création au sein de l'OUA, d'un mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, Caire, Egypte, 1993.

niveau, dans les pays participants (Gambie, Ghana, Guinée, Mali, Nigéria, Sénégal et Sierra Leone rejoints plus tard par la Tanzanie et l'Ouganda), l'EGOMOG ne dispose pratiquement d'aucune femme dans les positions stratégiques. Les femmes n'ont pas été également associées aux nombreuses négociations de paix qui ont été entreprises dans le cadre du conflit libérien, pendant lequel plusieurs "accords de paix" ont été signés.

b) Les voies traditionnelles de rétablissement de la paix

179. Le mécanisme de l'OUA pour le règlement des conflits prévoit également l'utilisation des personnalités éminentes ayant accumulé une grande expérience et une profonde connaissance des conditions culturelles et socio-économiques de l'Afrique, qui pourraient aider à régler d'une façon traditionnelle africaine, les différends qui existent entre les différentes factions en conflit. Cependant, le monopole de telles connaissance et expérience ne doit pas être uniquement l'apanage des hommes. Les femmes peuvent également jouer un rôle important dans cette option de Règlement de conflit. On peut citer, à titre d'exemple, la mission de paix créée par les premières dames africaines pour visiter le Burundi. Leur présence dans les missions de paix peut assouplir les positions et favoriser le règlement des conflits. Vu leur détermination et l'influence qu'elles pourraient exercer sur leurs maris, on s'attend à l'émergence d'un gouvernement constitué d'un nombre non négligeable de femmes - Ministres dans les Etats de ces premières dames. Leur mission devrait également recevoir l'appui nécessaire en vue d'assurer son efficacité et son succès. D'autres personnalités éminentes féminines peuvent aussi entreprendre de missions effectives de maintien de paix.

180. Les femmes réfugiées et déplacées peuvent également jouer un rôle très important dans le règlement des conflits. Non seulement elles connaissent les parties en conflit, mais aussi elles ont supporté le poids et les souffrances engendrées par ces conflits. Par ailleurs, les expériences qu'elles ont vécues en tant que réfugiées et personnes déplacées les placent dans une position très unique au cours des négociations de paix. Les déclarations et résolutions présentées par les femmes libériennes, rwandaises et somaliennes peuvent témoigner de leur espoir et de leur désir de la paix. Par conséquent, les chefs d'Etat et autres organismes de restauration de la paix ne devront pas négliger l'importance de la participation des femmes réfugiées et déplacées aux négociations de paix.

181. Le Plan d'action de Kampala, a demandé la création d'une commission de femmes-ministres ou de plénipotentiaires qui pourraient, entre autres, participer aux activités de restauration de la paix. L'appel a été également lancé pour la création d'autres commissions de femmes pour la paix au sein de la communauté des ONG africaines. La prolifération de telles commissions de paix ne doit pas être considérée comme une "affaire de cuisinières" elles doivent par contre être encouragées étant donné qu'elles abordent la question du processus de la paix sous l'angle des perspectives différentes mais complémentaires.

c) Suivi des élections

182. Faisant également partie du règlement des conflits, le suivi des élections peut être entrepris où il existe une situation de conflit. Des équipes d'observateurs peuvent, sur demande, être envoyées par le Secrétaire général de l'OUA. Cette activité pourra aider les Etats membres dans la gestion pacifique du changement ainsi que le renforcement de culture et institutions démocratiques capables de faire baisser la tension entre les groupes politiques rivaux. A l'instar de la prévention des conflits, les parties concernées doivent s'engager au processus électoral et accepter les résultats.

continent, les femmes constituent à présent 55% de la population et plus de 35% de ménages ont des femmes à leur tête.

Les activités de l'OUA dans le domaine de la prévention des conflits sont les suivantes :

i) Diplomatie préventive

Mission d'observation/envoyés spéciaux

175. La diplomatie préventive est un outil qui permet de régler les conflits sans aucune action de maintien de paix. Chaque fois qu'un conflit éclate, le Secrétaire général de l'OUA peut, à la demande des parties concernées, envoyer une **équipe d'observateurs** chargée d'étudier la situation et de faire de recommandations. Un **envoyé spécial** est ensuite dépêché, lequel prend les précautions d'éviter toutes critiques mais proposera plutôt quelques solutions permettant de régler le problème de façon à créer un climat conduisant aux négociations.

176. Elles peuvent également jouer un rôle à la fois positif et efficace en tant que membres des équipes d'observation et envoyées spéciales. En raison du fait qu'elles sont moins conflictuelles dans leur méthode de règlement des conflits potentiels, les femmes peuvent servir de bonnes médiatrices entre les parties en conflit. Leur présence dans les équipes de négociation pourrait avoir un effet psychologique qui permettrait une percée dans les négociations. En 1993, le Secrétaire général de l'OUA avait, une fois, sollicité auprès des Etats une liste de noms de femmes africaines éminentes qu'il pourrait nommer comme envoyées spéciales dans ces genres de missions. On espère bien que les Etats membre réagiront à cette demande, et que le Secrétaire général tiendrait sa promesse et inclurait également des femmes dans les missions d'observation.

ii) Suivi des élections

177. Le suivi des élections par l'OUA constitue également un moyen de prévenir l'éclatement des problèmes sous-jacents en conflits ouverts, en particulier, lorsque des partis politiques ne se font pas confiance. Ceci implique l'envoi d'observateurs, sur demande, mais en s'assurant au préalable que le terrain de jeu politique est favorable et que tous les partis sont prêts à accepter le résultat des élections. Les femmes ont participé aux missions d'observation de l'OUA lors des élections tenues en Algérie, en Côte d'Ivoire, en Ethiopie, au Kenya, au Malawi, en Namibie et en Tanzanie pour ne citer que quelques-uns. Mais comme d'habitude, leur nombre était restreint. La présence des femmes dans les équipes de suivi des élections pourrait encourager le vote des autres femmes et créer ainsi une meilleure confiance dans le processus démocratique participatif.

2. Règlement de conflit ou rétablissement de la paix

a) Observateurs militaires

178. Au sein de l'OUA, l'envoi des missions d'observation militaires n'entraîne pas automatiquement des opérations de maintien de paix militaire, sauf dans de rares cas, où des missions ont été envoyées dans des zones de conflit comme ce fut le cas du Groupe d'observateurs Militaires Neutres de l'OUA au Rwanda. Une autre initiative majeure dans ce sens a été la création du Groupe d'observateurs militaires de la CEDEAO (ECOMOG) par les Etats membres pour le suivi de la restauration de la paix et de la stabilité ainsi que le rapatriement des réfugiés et des personnes déplacées au Libéria. En raison de l'absence des femmes aux postes militaires de haut

L'équipe d'observation doit également assurer que le terrain politique est bien favorable, en prenant en compte la durée d'exercice du pouvoir. Cet exercice a été mené avec succès en Namibie, au Mozambique et en Afrique du Sud. Les femmes ont également participé au suivi de ces élections, mais comme d'habitude en nombre très restreint. On espère que le nombre des femmes dans les équipes d'observation puisse s'accroître soit à travers la décision du Secrétaire général de l'OUA, soit à travers les différents gouvernements auxquels il a été demandé de soumettre des noms pour de telles missions.

3. Gestion de conflits ou édification de la paix

a) Redressement et reconstruction

183. Cet aspect du processus de la paix en Afrique, traverse en ce moment une phase délicate mais importante. La guerre peut s'arrêter mais ses souvenirs tardent à s'effacer qu'il s'agisse du Burundi, du Libéria, de la Sierra Léone ou de la Somalie, en raison des brutalités qui ont été commises, bien que à des degrés différents, des voix s'élèveront pour demander que justice soit faite et pour arrêter les coupables qu'ils soient à l'intérieur ou à l'extérieur des frontières. Les différentes factions devront également présenter des excuses aux victimes. L'édification de la paix, qui implique aussi l'oubli du passé, ne serait pas du tout aisée. Dans certains cas, les rapatriés et les personnes déplacées, de retour dans leurs villages, peuvent être confrontés au harcèlement de ceux qui sont restés sur place faire face aux difficultés. Les problèmes, liés à la propriété foncière et à la réclamation des biens par ceux dont les membres de famille ont été tués peuvent surgir. Et dans certains cas, le gouvernement responsable du flux de réfugiés peut être toujours au pouvoir.

184. Ces questions qui sont délicates et sensibles doivent être traitées avec attention et nécessitent les efforts conjugués des hommes et des femmes, oeuvrant ensemble à tous les niveaux pour dissiper la crainte, restaurer l'espoir et la confiance, promouvoir le bon voisinage, la tolérance, la compréhension et le respect mutuel en vue de rétablir l'harmonie et la paix. Les femmes peuvent efficacement participer au processus de l'édification de la paix dans leurs rôles de négociatrices, de conseillères, d'expertes judiciaires et juridiques et d'agent de droit. Par conséquent, il est nécessaire que les gouvernements fassent recours aux services des femmes dans ces efforts.

185. Un autre aspect de la gestion de la paix ou l'édification de la paix est le réhabilitation qui inclut la reconstruction. Ceci constitue un problème, aux aspects divers et interconnectés, qui ne peut être réglé par les seuls efforts des gouvernements. Il y a d'abord, les problèmes psychologiques de femmes et d'enfants abusés et traumatisés. Ensuite, les problèmes des victimes des conflits - invalides, veuves, femmes ayant des maris handicapés, les orphelins et les enfants des rues ainsi que la question de la réunification des familles.

186. L'une des graves conséquences des conflits est l'effondrement de l'économie, la destruction ou la dégradation de ressources et de services de base, la dislocation des traditions et des cultures, la destruction des infrastructures ainsi que la dégradation de l'environnement. Le redressement et la reconstruction devront couvrir tous les aspects du développement dans ses différentes ramifications.

187. La participation des femmes à l'édification de la paix et à la gestion des conflits est non seulement essentielle et cruciale mais aussi impérative. En effet, les femmes doivent oeuvrer à côté des hommes et sur un pied d'égalité, en vue de ramener les populations et les pays ravagés par les guerres dans les conditions d'avant les conflits, et même meilleures.

188. Les programmes de redressement à base communautaire devront être formulés et mis en oeuvre conjointement par les différents ministères, les organismes de développement et les ONG avec la participation totale et active des femmes de tous les secteurs économiques y compris leurs associations et organisations professionnelles.

189. L'un des groupes indispensable à l'édification de la paix est celui des femmes réfugiées. De par leur expérience de réfugiées, ces femmes ont accumulé non seulement la confiance, l'autonomie, la souplesse et la détermination mais elles aussi acquis des compétences professionnelles qui sont essentielles au processus de développement pour la reconstruction. D'autre part, étant des victimes directes des conflits, elles ont intérêt de voir la paix rétablie dans leurs territoires où plusieurs d'entre elles voudraient bien y revenir.

b) La Commission des vingt de l'OUA sur les réfugiés

190. Créée en 1964, cette commission avait pour responsabilité d'examiner en profondeur le problème des réfugiés à l'échelle du continent et de faire des recommandations au Conseil des ministres de l'OUA et à l'Assemblée des chefs d'Etats et de gouvernement. La Commission effectue des missions dans les Etats membres pour apprécier elle-même et sur le terrain la situation des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées et si nécessaire, donner des conseils aux gouvernements sur la meilleure façon de résoudre le problème des personnes déplacées. La Commission était également à l'origine de l'idée de demander aux Etats membres d'origine des réfugiés de déclarer l'amnistie générale et d'adopter des lois sur l'amnistie en vue de permettre aux réfugiés d'être rapatriés sans problème. De plus, la commission exhorte incessamment les Etats membres ayant peu ou sans réfugiés de fournir l'éducation, l'emploi, les opportunités de réinstallation ainsi qu'une assistance financière aux Etats surchargés par une grande population de réfugiés.

191. Qu'il s'agisse de l'édification de la paix ou d'un règlement de conflit, la paix ne peut être assurée que si le problème des réfugiés et des personnes déplacées est adéquatement résolu. Par conséquent, la tâche de la commission est très importante au processus de paix et la participation des femmes à ses activités est essentielle. Ceci s'explique non seulement par la perspective spéciale que les femmes peuvent offrir au travail de la commission, mais aussi par le fait que la majorité des réfugiés et des personnes déplacées est constituée de femmes.

192. Etant donné que la commission est composée d'Ambassadeurs dont la plupart résident à Addis-Abeba, siège de l'OUA, les Etats membres de l'organisation ont l'obligation et la responsabilité de nommer des femmes aux postes d'Ambassadeurs en vue de leur permettre d'apporter leur contribution à cet aspect du processus de paix.

c) Institutions de la paix

193. Un aspect également d'importance pour le processus de paix, est la nécessité de la création davantage d'institutions pour la paix, plus particulièrement au niveau sous-régional. Les institutions déjà existantes sont International Training Institute for Peace et le African Centre for the Constructive Resolution of Disputes (ACCORD) qui a été créé il y a trois ans en Afrique australe. Accord, a vu le jour suite au besoin exprimé par un échantillon des populations de l'Afrique australe - Agents de la communauté, politiciens, chef religieux, intellectuels, juristes et agents du social - de former et d'éduquer le peuple sur les nouvelles méthodes de régler les conflits ainsi que sur l'Organisation des fora et la création d'institutions permettant de mettre en pratique ces

compétences. Les programmes de formation, d'intervention et de recherche du Centre ACCORD s'étendent de la diplomatie préventive communautaire à la diplomatie préventive internationale ainsi que le maintien de la paix. Les femmes de la sous-région ont été impliquées aux activités de l'institution à la fois en tant que participantes et bénéficiaires.

194. Des efforts devront être déployés pour reproduire ce même genre d'institution dans les autres sous-régions du continent. L'échange d'information et d'expériences entre ces institutions et avec le mécanisme de l'OUA peut aider à promouvoir la cause de la paix et du développement sur le continent. Jamais, on pourra qualifier de trop, l'accent mis sur la participation totale et active des femmes dans les activités de telles institutions.

d) Financement des activités de la paix

195. Il n'y a aucun doute que les activités des femmes en faveur de la paix ont pris en compte les considérations financières, et celles-ci ont été en partie résolues à travers la mobilisation des fonds. Le mécanisme de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits a prévu la création d'un Fonds de la paix dans le but de fournir des ressources destinées exclusivement à soutenir les activités de l'OUA relatives à la gestion et au règlement des conflits. Le Fonds spécial est en partie constitué par des contributions volontaires des Etats membres et par d'autres sources à l'intérieur et à l'extérieur de l'Afrique.

196. A Addis-Abeba, Ethiopie, les femmes d'Ambassadeurs africains, ont organisé, pendant les trois dernières années, des activités de mobilisation de fonds et ont fait à cette date, un don d'un montant de plus de 22290 dollars en faveur du fonds de la Paix. Un autre groupe des femmes à Addis-Abeba, à savoir African Women Voluntary Group, a fait également un don de 8000 dollars en faveur du fonds. Même si, elles n'ont pas été associées dans tous les aspects du processus de paix de l'OUA, par ces gestes, les femmes africaines ont manifesté leur appui aux efforts de la paix entrepris au niveau régional.

VII. FEMMES AFRICAINES DANS LE PROCESSUS DE LA PAIX AU NIVEAU INTERNATIONAL

197. Bien que l'objectif du présent document est d'examiner le rôle des femmes africaines dans le processus de paix en Afrique, l'accent doit être mis sur le fait que, comme les femmes du monde entier, les femmes africaines ont également un rôle vital et essentiel à jouer dans la recherche de la paix sur le plan international.

198. Les femmes devraient participer à la prise des décisions à tous les niveaux et faire partie des délégations nationales ou autres chargées de négocier des accords internationaux conduisant à la paix et au désarmement et devraient insister pour avoir un nombre minimal de représentantes dans ces délégations. Les femmes devraient s'efforcer de participer à égalité aux opérations de maintien de la paix tant au niveau du recrutement aux Nations Unies qu'à celui de la formation des contingents au sein des pays.

199. A cet égard, les Nations Unies devraient donner l'exemple en utilisant à égalité les services des hommes et des femmes dans les opérations du maintien de la paix et en encourageant les pays qui fournissent les troupes chargées du maintien de la paix à inclure des femmes dans leurs contingents.

200. Finalement, le Conseil de sécurité des Nations Unies, qui est responsable du maintien de la paix et de la sécurité au plan international, est normalement constitué de 15 Ambassadeurs/Représentants permanents auprès des Nations Unies. Mais des représentants des autres Etats membres des Nations Unies y compris des Ministres, ont parfois la possibilité de participer à ses réunions. Ainsi, en accréditant des femmes aux postes d'Ambassadeurs auprès des Nations Unies ou en les nommant Ministres avec des portefeuilles stratégiques, les gouvernements africains donneront aux femmes l'opportunité de participer, au niveau international, aux débats de prise de décisions concernant la paix et la sécurité au plan international.

VIII. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

A. Conclusions

201. La paix, qui est inextricablement liée au développement, n'est possible que si les besoins fondamentaux humains sont adéquatement et équitablement satisfaits, les droits de l'homme respectés et les principes d'égalité entre les hommes et les femmes dans toutes les sphères de l'activité humaine sont strictement observés. Par ailleurs, plusieurs pays africains, comme la plupart d'autres pays en voie de développement, consacrent des dépenses énormes à l'édification de l'armée au détriment des services sociaux, affectant ainsi la majorité de la population. Des réductions effectuées sur ces dépenses pourraient permettre d'économiser quelques ressources, vitales pour le développement et l'amélioration des conditions de vie des populations.

202. En Afrique, la guerre continue toujours de détruire non seulement l'environnement, l'infrastructure économique et les services de base, mais aussi des vies humaines, dont des millions ont péri tandis que d'autres millions continuent de souffrir en tant que réfugiés et personnes déplacées constitués pour la plupart par des femmes et leurs dépendants. Parce que les femmes supportent une charge disproportionnée du fléau de la guerre, elles ont le plus grand intérêt dans la réalisation de la paix. C'est pour cette raison que dans de nombreux pays africains, les femmes se sont engagées, en tant que militantes individuelles, membres des organisations, associations ou groupes qui militent en faveur de la paix aux niveaux national, régional et international. Pendant la dernière décennie, on a assisté à une prolifération d'activités des femmes, toutes orientées vers la réalisation de la paix sur le continent.

203. Malheureusement, les activités des femmes africaines en faveur de la paix n'ont aucun impact significatif sur les politiques et décisions relatives aux conflits et à la paix, étant données que les femmes sont absentes du processus et des organes de prise de décisions de leurs pays respectifs. Bien que de par leurs expériences en tant que mères, pourvoyeuses de soins et éducatrices, les femmes sont bien équipées pour jouer un rôle effectif dans le processus de la paix, elles ne pourraient y réussir que si elles participent à la prise des décisions et qu'elles soient responsabilisées à travers l'éducation, la formation et l'égalité d'opportunités. Tandis que les gouvernements et les leaders politiques ont le devoir de responsabiliser les femmes et par conséquent améliorer leur participation aux processus de prise de décision, les femmes ont également à travers la puissance de leur nombre et de leurs votes, la responsabilité d'élire d'autres femmes au parlement et autres institutions de prise de décisions.

204. En plus de leurs rôles de décideurs politiques, les femmes peuvent être à la fois enseignantes de la paix par l'éducation ou enseignantes pour la paix. Les femmes occupant de postes d'autorité civile et administrative des secteurs public et privé peuvent influencer les décisions dans des domaines tels que les finances, la défense et les affaires étrangères, tous liés d'une façon ou d'une

autre aux questions de conflit et de paix. Dans le domaine des média, les femmes peuvent également, en tant que reporters, éditrices, productrices ou directrices, sensibiliser le public sur des questions telles que la violence et la discrimination dans la société. Elles peuvent aussi contribuer à la prévention des conflits à travers la recherche et les activités de leurs associations professionnelles, groupes locaux, réseaux et leurs organisations non gouvernementales sur des questions telles que les droits de l'homme, le désarmement, la responsabilité politique et la transparence, le suivi des politiques publiques etc. Les femmes peuvent participer également au processus de la paix dans des équipes d'observateurs ou en tant que experts juridiques ou autres, ou encore envoyées spéciales au sein du mécanisme de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits. En ce qui concerne l'édification de la paix, les femmes de toutes les professions, y compris les réfugiées peuvent participer aux activités de redressement et de reconstruction à travers leurs divers rôles en tant que enseignantes, agents du social, intellectuelles et chefs de communauté. Le succès des efforts déployés par les femmes dépendra largement des gouvernements africains qui devront utiliser les services et expertises des femmes.

B. Recommandations

205. Les recommandations ci-après couvrent la plupart des domaines examinés dans ce document. Elles ont été assez largement détaillées.

- i) Les causes sous-jacentes de tension y compris la violation des droits fondamentaux de l'homme et les querelles ethniques doivent être analysées et jugulées dès le début de leur manifestation, en vue d'éviter qu'elles ne déclenchent de conflits;
- ii) La prolifération d'armes, y compris des petites armes, devrait être contrôlée par la mise en place d'une procédure de leur acquisition.
- iii) Des institutions politiques devront être mises en place de manière à assurer que les minorités sont proportionnellement représentées dans les administrations et les parlements et que leur intérêt est adéquatement pris en compte dans les domaines politique, culturel et économique;
- iv) Il est important de reconnaître et d'aborder le besoin de stimuler la volonté politique des gouvernements, de la société civile et du secteur privé en faveur d'un soutien actif des programmes de Règlement pacifique des conflits;
- v) Les gouvernements devraient donner l'exemple, en temps de paix, en réduisant leurs dépenses militaires et en initiant une reconversion économique. Les femmes devraient jouer un rôle actif dans l'identification des domaines où les programmes de reconversion économique pourraient les favoriser;
- vi) La démocratie participative est un mécanisme indispensable pour un traitement et une participation équitables de tous les membres de la société; par conséquent, il est nécessaire d'assurer la pratique de participation populaire dans toutes les institutions;
- vii) En vue de promouvoir le pouvoir de décision politique des femmes, les gouvernements, les partis politiques, les syndicats, le secteur privé, les groupes de femmes devront :
 - Introduire des mesures spéciales visant à accroître la proportion des femmes participant aux décisions politiques;
 - Assurer aux femmes leur droit de voter, de se présenter aux élections et de siéger à un poste public ou politique;
 - Encourager les femmes à exercer leur droit de vote en toute indépendance et sans contrainte selon leur propre choix;
 - Créer des réseaux d'appui afin que davantage de femmes puissent faire campagne pour des postes publics aux niveaux local, national, régional et international;
 - Promouvoir des femmes qualifiées aux postes de décision à tous les niveaux des organes politique, législatif et judiciaire, dans le but de réaliser la parité;

- Encourager, les femmes au pouvoir, à servir de guide aux autres femmes et à soutenir les candidates qualifiées dans le développement de leur carrière;
 - Intégrer les préoccupations des femmes à tous les niveaux de planification et d'action sur la prévention des conflits et la diplomatie préventive;
 - Accroître le nombre des femmes à la tête des entreprises publiques et privées d'au moins 30% d'ici à l'an 2000, en vue de réussir à terme, la parité avec les hommes.
- viii) Le rôle important que jouent les femmes dans le règlement de conflit et le maintien de la paix devrait être reconnu et fortement soutenu;
- ix) Compte tenu de la capacité des femmes à s'unir pour résoudre des problèmes communs, il est important de renforcer leur action collective en les aidant, à traduire en action, les connaissances acquises utilisant leur base de ressource ainsi que leur réseau social;
- x) Il est indispensable de créer une image positive des femmes en tant que décideurs politique et publique. Les femmes chercheurs, éditeurs et des médias devront fournir des efforts concertés afin de faire la lumière sur les contributions que les femmes africaines ont apportées dans l'histoire et les temps modernes en tant que dirigeantes à de positions diverses;
- xi) L'écart entre la loi inscrite dans les textes et les lois qui affectent actuellement la vie des femmes est très souvent flagrant et toute tentative visant à le corriger se heurte à l'idée que le système juridique est au dessus de la portée des gens "ordinaires". Les organisations et associations compétentes des femmes devront démystifier la loi en sensibilisant les femmes sur leurs droits légaux et en traduisant le jargon et les procédures juridiques en un langage simple et compréhensible de façon à rendre la loi opérationnelle pour des femmes;
- xii) Vu que la plupart des groupes des femmes sont fragiles et inefficaces dans la promotion de leur statut, il est nécessaire que les femmes entreprennent une évaluation critique en vue de rectifier les sources majeures de leur faiblesse, plus particulièrement en ce qui concerne la cohésion et la vision commune de leurs mouvements ainsi que l'absence de liaison entre les luttes urbaines et les luttes rurales au niveau local;
- xiii) Les femmes devront évaluer les mesures prises, par leurs pays respectifs pour la mise en oeuvre des dispositions de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, en particulier, l'efficacité de telles mesures à surmonter les obstacles à la participation des femmes à la vie sociale et à la formulation de politique;
- xiv) Les organisations des femmes et autres ONG, devront en guise de stratégie, adopter des mesures délibérées visant à institutionnaliser l'éducation civique, les programmes d'équité juridique entre les hommes et les femmes, ainsi qu'à éliminer les attitudes et les pratiques socio-culturelles négatives;

- xv) Promouvoir l'introduction, dans les programmes scolaires, publicitaires et des conférences, du sujet -femmes et paix par l'éducation - pour mettre en lumière l'importance du rôle qu'elles peuvent jouer dans la médiation et la négociation;
- xvi) Promouvoir dans les écoles et les médias, des programmes d'alphabétisation et de la paix par l'éducation qui mettent l'accent sur la situation des femmes comme victimes et leur potentiel de pacification;
- xvii) Réviser les programmes d'éducation qui mettent l'accent sur la guerre et la violence pour adopter des aspects plus pacifiques de la civilisation;
- xviii) Aux niveaux des écoles primaires et secondaires, les programmes devraient être révisés pour accorder une importance particulière à l'enseignement et à la promotion des valeurs culturelles et morales qui sont susceptibles de promouvoir la paix aux yeux des étudiants particulièrement en ce qui concerne le règlement des conflits;
- xix) Les universités devraient introduire des cours de base obligatoires, pour tous les étudiants, qui mettent l'accent sur les valeurs et l'éthique susceptibles de promouvoir et d'encourager la paix;
- xx) Les femmes et les hommes des médias ainsi que les spécialistes de la communication devraient se réengager à leur mission d'enseignement de la paix en cherchant des méthodes créatives et innovatrices pour l'analyse, la présentation et la diffusion des informations en tant qu'outil de création de la confiance pour encourager et promouvoir la co-existence pacifique et la sécurité collective;
- xxi) Les femmes devraient mener l'action nécessaire à tous les niveaux, en vue d'assurer qu'elles obtiennent au niveau national un nombre important de femmes dans les ministères et postes stratégiques qui peuvent formuler ou influencer les politiques relatives à la sécurité et à la paix collectives. Elles devraient également veiller à ce qu'elles soient amplement représentées toujours au niveau national, dans des organisations qui oeuvrent pour le même objectif;
- xxii) Les femmes et les gouvernements nationaux devraient veiller à ce que les femmes, participent non seulement au processus de prise de décisions au plus haut niveau en ce qui concerne des questions militaires, mais qu'elles rejoignent aussi les forces armées et les forces de polices à tous les niveaux afin qu'elles soient en position d'influencer le fonctionnement de ce secteur;
- xxiii) Une attention particulière devrait être accordée à la formation des soldats et des diplomates dans les domaines de la gestion des conflits, de l'instauration et du maintien de la paix;
- xxiv) Les Nations Unies devraient assurer l'inclusion des femmes dans toutes les missions de pacification et de maintien de la paix, à tous les niveaux, et devraient assurer également que les contingents militaires envoyés par les Etats membres à cet effet comprennent des femmes.

BIBLIOGRAPHIE

- Women and Peace**
Parts i - iv 1990
JUNIC/NGO Programme Group on Women
- Women and War**
Jeanne Vickers Zed Books 1993
- The Dynamics of Peace**
UNESCO Publication 1986
- Messages et déclarations pour l'Année internationale de la paix, 1986, Javier Perez De Cuellar, Nations Unies, P. 101.
- Arms to fight Arms to protect:** Women speak about conflict Panos Publication, London, 1995
- Role of Women in the Peace in Somalia :**
Progress and Setback by Suleiman Ahmed Gulaid - UNECA, Aug. 1994
- Women and the Peace Process:** The Liberian situation by Ruth Ceasar, UNECA, 1994
- UNECA report of the National Training Workshop on Training of Teacher Trainers of Peace and Nation Building, Kampala, Uganda, 28 Nov - 2 Dec., 1994**
- Report of the Evaluation Commission on Strategic Planning on Non-formal Education and Distance Education for Peace, Reconstruction and Development Programmes in South Africa, Durban, 12 Dec., 1994.**
- Towards Containing Conflict in Africa: methods, mechanisms and values - paper presented by Ali Mazrui at the OAU meeting on the Conflict Management in Africa, 19 - 20 May, 1993.**
- Paix par l'Education**
Document présenté à l'occasion de la Conférence régionale sur la femme, la paix et le développement. Kampala, Ouganda, Novembre 1993.
- Survival - AFWIC Publication, Nairobi, 1994**
- Humanitarian Monitori - Inter African Group Publication, No. 2 Feb., 1995.**
- Development in Conflict: The Gender Dimension - Report of a workshop held in Thailand, Feb., 1995, Oxfam Discussion Paper No. 3.**
- Les femmes dans le processus de la paix, Nations Unies, ECOSOC E/CN.6/1993/4, Commission sur le statut de la femme, 17-21 novembre, 1993.**
- Beijing and Beyond: Journalists look at Women's issues into the 21st Century - UNESCO/NYO, 1995.**

Regional Mechanisms for Early Warning and Preventive Diplomacy in Africa: Report of Focal Points Workshop, Addis Ababa, 9-11 Oct., 1995, Inter African Group and International Alert.

Women : Challenge to the Year 2000 - United Nations Publication, 1991.

The Advancement of Women : Notes for Speakers - United Nations Department of Public Information, 1995.

Refugees and Internally Displaced Women in Africa : BR/31/RW/4.9L Paper presented by the OAU at the Regional Conference on the Legal Status of Refugees and Internally Displaced Women in Africa, Addis Ababa, 1-4 August, 1995.

Conflicts, Militarism and Under Development in Africa : The Role of Women in Conflict Management and Peace - building - Paper prepared by the OAU for the Regional Conference on Women, Peace and Development, Kampala, Uganda, 22 - 25 November, 1993.

ACCORD in Review 1995

The OAU and Conflicts in Africa : The Challenge of this Century - Statement delivered by Dr. C.J. Bakwesegha on the Occasion of the African Women for Peace Inaugural Meeting, Addis Ababa, 22 September, 1995.

Refugee Women : Susan Forbes - Women and World Development Series Zed Books, 1991.

Women's participation in decision - making and Governance : Trends and Strategies for Advancement - Paper prepared by Dr. Maria Nzomo for the UNECA Fifth Regional Conference, Dakar, November, 1994.

Priority themes - Peace : Women and the Peace Process - Report of the Secretary-General, United Nations Economic and Social Council E/N.6/1993/4 Dec. 1992.

Declaration at the First African Conference on Peace - making and conflict Resolution (ACPCR), Durban, South Africa, 20-22 March, 1995.

The Role of the OAU in conflict Prevention, Management and Resolution - by Dr. C.J. Bakwesegha, an offprint from the International Journal of Refugee Law, vol. 7, 1995.

Règlement des Conflits en Afrique : Cadre d'action - OUA Service d'information Série (11) 1993.

Declaration of the OAU Assembly of Heads of State and Government of the Establishment within the OAU of a Mechanism for Conflict Prevention, Management and Resolution - OAU, Cairo, Egypt, 1993.

Survivors No. a : Rehabilitation of Children in Armed Conflict UNICEF, N.Y, Oct. 1992.

Women as Peace makers in Africa - Discussion paper prepared by Comfort Lamptey, for the Focal Points Workshop held in Addis Ababa, Oct. 9 - 11, 1995.